



# différences

N°315  
Octobre, novembre, décembre 2020

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

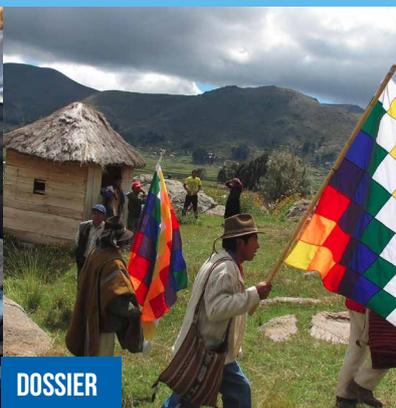
## DOSSIER

---

## LE RACISME DANS LE MONDE



INTERNATIONAL



DOSSIER



COMITÉ LOCAUX



ACTUALITÉS NATIONALES

Soutien  
à Tran To Nga  
P. 3

Le racisme  
dans le monde  
P. 4 à 17

Focus sur  
le MRAP66  
P. 20

La marche  
des solidarités  
P. 24

## 3 INTERNATIONAL

» Procès contre 19 firmes chimiques américaines, qui ont fourni l'Agent Orange-dioxine à l'armée des États-Unis pendant la guerre du Vietnam

## 4 - 17 DOSSIER : RACISME DANS LE MONDE

- » Brésil: « Aquilomber » le Brésil, savoir qu'un autre monde est possible
- » Racisme en Bolivie
- » Le Racisme, principe fondateur des États-Unis
- » Racisme aux USA: Mumia Abu Jamal Interview de Johanna Fernandez
- » Chine : surveillance et répression des Ouïgours
- » Femmes autochtones disparues et assassinées: violences et génocide au Canada
- » Régressions sociales et nouveaux/anciens racismes à l'Est
- » Inde : De l'hindutva au séparatisme
- » Birmanie : les Rohingya discriminés et apatrides dans leur pays
- » En Israël, le racisme est loi
- » La question au racisme dans les politiques africaines

## 18 ACTUALITÉ NATIONALE

- » Marianne Levy: 40 ans de militantisme
- » «Statistiques ethniques» · où en est-on ?

## 20 COMITÉS LOCAUX

- » Focus sur le MRAP66 - Le MRAP 66 fête son quarantième anniversaire !
- » Tarbes, un comité dans la tradition d'accueil bigourdan

## 24 ACTUALITÉS NATIONALES

- » La marche des solidarités

### « Différences »

**Abonnement annuel : 24 €**

43, bd de Magenta - 75010 PARIS

Tél. : 01 53 38 99 99

Fax : 01 40 40 90 98

Directeur de la publication : Pierre Mairat

Rédaction : Charles Louvard

Assistants de rédaction : M.G.

Guesdon

Trésorière : Marie-Annick Butez

Gestion des abonnements : Isabel

Dos Martires

Conception/Impression : Mamat

Tél. : 01 47 40 33 10

Dépôt légal : Juillet 2007

## ÉDITORIAL

\*Co-Présidents



J.F. QUANTIN\*



R. LE MIGNOT\*



P. MAIRAT\*

# PARTOUT, HÉLAS...

L'assassinat de Georges Floyd, à Minneapolis, le 25 mai 2020, a provoqué une riposte massive et prolongée dans la plupart des villes des États-Unis. Ce pays connaît, depuis sa création, un problème majeur, structurel, avec le racisme puisqu'il est composé de plusieurs populations, dont l'une a été longuement soumise à l'autre sur la base de la « race ». Cet événement américain a eu une répercussion dans de nombreux pays, dont la France. Il faisait écho avec une des blessures les plus universelles de l'humanité : le racisme.

C'est bien pour cela que le MRAP a défini comme cible « *le racisme sous toutes ses formes* ». C'est un phénomène fondamentalement unique mais qui s'incarne, géographiquement et dans l'histoire, sous des formes infiniment variées. Lutter contre le racisme, c'est à la fois avoir conscience de son universalité et avoir la compréhension de ses causes, de ses cibles et de ses manifestations dans tel pays, à telle époque. Il n'y a pas de lutte antiraciste sans une appréhension de la complexité des mécanismes et des situations de racisme.

Ce numéro de notre revue prétend simplement donner une petite ouverture sur ce qui pourrait être un immense chantier. En France, nous sommes

confrontés à des haines ancrées de façon séculaire contre les Juifs ou les Roms, mais aussi aux conséquences de phénomènes comme l'esclavage et le colonialisme, et maintenant, chez certains, à une hantise des mouvements migratoires. Dans certains pays, l'ancienne notion de « race » entretient et prolonge une lourde histoire de haine et de discrimination entre des communautés bien identifiées. Mais ailleurs, ce sont de vieilles rivalités identitaires ou des concurrences religieuses que l'on avait pu croire surmontées, qui dressent violemment l'une contre l'autre des populations qui partagent pourtant un même territoire et une même histoire. La haine de l'autre est hélas, partout, une possibilité toujours féconde. Mais on voit aussi que dans beaucoup de pays, les pouvoirs politiques jouent un rôle important dans son développement. Ce rôle, combattons-le quand il est négatif ou dangereux, faisons des propositions pour qu'il soit positif.

Le modeste tour d'horizon que nous parcourons dans ce dossier nous invite aussi à réfléchir à la complexité des réponses que chaque peuple doit apporter au fléau du racisme. Lui seul le peut, s'il le veut, selon les formes que cette maladie prend en son sein. ●

**C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Rose Michalowicz. Nous présentons à sa famille, ses amis, nos plus sincères condoléances.**

Après avoir été résistante, amie personnelle d'Albert Lévy, Rose a adhéré au MRAP dès sa fondation et pendant de longues années, elle a été correspondante du Mouvement à Genève auprès de l'ONU où elle a, notamment, dénoncé l'intervention de l'Afrique du Sud de l'Apartheid en Namibie.

Rose était une militante, engagée contre toute forme de racisme, pour l'amitié entre les peuples, la liberté des femmes, l'égalité et la paix dans le monde. Le meilleur hommage que nous puissions lui rendre est de s'engager à poursuivre ses combats.

*Le collège de la présidence*



Tran To Nga avec une victime

# PROCÈS CONTRE 19 FIRMES CHIMIQUES AMÉRICAINES, QUI ONT FOURNI L'AGENT ORANGE-DIOXINE À L'ARMÉE DES ÉTATS - UNIS PENDANT LA GUERRE DU VIETNAM

La guerre du Vietnam est la plus grande guerre chimique de tous les temps, une catastrophe humaine et environnementale qui a fait des millions de victimes

Entre 1961 et 1971, l'armée américaine a procédé à des épandages massifs de défoliants, plus de 80 millions de litres dont l'Agent Orange -dioxine . Le poison transmet la mort de génération en génération. On en est à la quatrième génération de victimes, 45 ans après la fin de la guerre, l'Agent Orange-dioxine tue encore.

En 2014, Tran To Nga a intenté un procès à l'encontre de 19 firmes chimiques américaines, dont Monsanto, qui ont fourni le poison à l'armée américaine. Comme elle le dit, son procès est son dernier combat : *« J'agis pour que les crimes de guerre et contre l'humanité des États-Unis d'Amérique ne soient pas oubliés, pour que l'ensemble de la communauté internationale se mobilise contre les génocides et les écocides »*. Le combat de Tran To Nga est un devoir universel, un devoir pour la justice. Il est le nôtre à tous. À travers son procès *« c'est la dernière chance pour les trois millions de victimes de la dioxine au Vietnam de se faire entendre »*.

Les plaidoiries sur le fond du procès initialement prévues pour le 12 octobre 2020 ont été fixées au 25 janvier 2021. C'est un moment important pour que justice soit rendue à Tran To Nga, journaliste, victime de l'Agent Orange-dioxine et, à travers elle, aux millions de victimes vietnamiennes. En effet, depuis un demi-siècle, dans le déni le plus complet, les gouvernements des États-Unis et les firmes américaines refusent la moindre réparation aux

victimes vietnamiennes. Et depuis des années, les avocats des firmes chimiques ne cessent leurs manœuvres d'obstruction. ●

Jean-Pierre ARCHAMBAULT  
Secrétaire général de l'Association  
d'Amitié Franco-Vietnamienne (AAFV)  
<https://www.aafv.org/>

## LA VIE DE TRAN TO NGA, UNE ÉPOPÉE

Ma terre empoisonnée<sup>(1)</sup>, est le livre d'une vie, la vie de Tran To Nga. Une vie de combats et d'utopies. Pour l'indépendance, la réunification et la liberté du Vietnam. Elle grandit au temps de l'Indochine française, dans une famille qui, dès les premières lueurs de la révolution, a épousé la cause de l'indépendance nationale. En 1955 elle a 13 ans. Saïgon est trop dangereuse, sa mère inquiète d'une arrestation imminente l'envoie à Hanoi. Début 1966, alors que les États-Unis intensifient leur agression, c'est le départ vers le Sud. Plus de quatre mois sur la piste Ho Chi Minh : 10 heures de marche par jour, les bombardements de l'armée américaine, le napalm, mais une fraternité et une solidarité sans faille entre les combattants .

Un jour, Tran To Nga dégouline d'un liquide gluant largué par les avions américains. Sa mère la prévient qu'il s'agit de l'Agent Orange, un défoliant pour détruire la forêt : où se réfugient les Vietcongs .

Ce produit a des effets dévastateurs : des centaines de milliers, des millions de personnes seront contaminées, les arbres meurent, les sols sont pollués. La guerre du Vietnam : crimes de guerre et contre l'humanité, plus grande guerre chimique et catastrophe écologique de tous les temps.

En 1968, Tran To Nga a mis au monde une petite fille qui meurt rapidement d'une malformation cardiaque, blessure qui ne se cicatrisera pas à la naissance de ses deux autres filles apparemment en bonne santé. Tran To Nga découvrira des années plus tard le lien entre l'Agent Orange et les lourds handicaps dont souffrent les enfants d'anciens combattants. Le défoliant contient de la dioxine, un poison puissant. Atteinte de 5 des 17 pathologies associées à l'Agent Orange, elle sait désormais que ce produit a été responsable de la mort de sa première fille et de l'anomalie sanguine de sa seconde fille qui la transmettra à ses propres enfants.

<sup>(1)</sup> **Ma terre empoisonnée, Tran To Nga, 2016, Éditions Stock**

Textes sur l'Agent Orange-dioxine parus dans la revue de l'AAFV Perspectives. <https://www.aafv.org/lagent-orange/textes-sur-lagent-orange-dioxine-2/>



# BRÉSIL: « AQUILOMBER » LE BRÉSIL, SAVOIR QU'UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE

La mythologie de la « *démocratie raciale* » au Brésil, terme dont le sens a été détourné depuis son apparition dans l'œuvre de Gilberto Freyre en 1933, est si bien ancrée dans les imaginaires qu'elle précède l'auteur et lui survit. Selon l'Annuaire du Forum de Sécurité Publique 2018, la population noire au Brésil a vu le nombre de cas d'injure raciale augmenter de plus de 20 % cette année.

Un quotidien, de l'invasion et de la destruction, invisibilisé que nous révèle le film *Zawxiperkwer Ka'a – Guardiões da Floresta* (de Jocy et Milson Guajajara, avec Vidéo nas Aldeias). Il est 1,3 fois plus probable qu'une personne autochtone soit tuée qu'une personne blanche. Selon le Conseil Indigéniste Missionnaire, l'année 2018 s'est soldée par 110 cas répertoriés de violences physiques. Une violence quotidienne qui est venue crever l'écran lors de la Coupe du monde (virtuelle) de poésie/slam 2020 avec la performance de la participante brésilienne, Kimani, qui a conclu son texte en criant « *où est Joao Pedro ?* » l'enfant de 14 ans qui venait juste d'être assassiné par la police militaire et que le discours de haine traînait déjà en diffamation sur les réseaux sociaux. Sans aller au Brésil, où 55 % de la population brésilienne se dit noire, un coup d'œil distant aux taux de parlementaires élu.es au niveau national donne une idée de la sur-

représentation d'une population blanche dans les espaces de décision : ce sont les 3/4 des élu.es. Il en va de même avec les taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur : En 2018, selon l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE) estimait que 36 % des jeunes blanc·hes sont inscrits dans l'enseignement supérieur, contre 18,3 % des jeunes noir·es et métisses.

Ce qui dérange cependant, c'est justement la nouvelle génération qui vient « *aquilomber* » ces espaces, comme le revendique Erika Malunguinho, députée de l'État de Sao Paulo. L'expression émane du mot *quilombo*, communauté marronne fondée par des esclaves noirs ayant repris leur liberté. Leurs descendants vivent toujours dans ces territoires et luttent jusqu'à aujourd'hui pour la reconnaissance de modes de vie propres. Cette génération ne se contente pas de s'installer dans les espaces où « *les Blancs les ont mis* » mais agit pour prendre ceux où elle veut être.

Ce conflit, notamment dans les relations interpersonnelles, est le fruit du « *pacte narcissique blanc* », que définit la sociologue Maria Aparecido Bento, comme étant cet ensemble de choses imaginées sur les personnes racisées, légitimées par leur suprématie des Blancs dans les espaces économiques, politiques et culturels. Il est partagé entre les Blancs qui le défendent pour ne pas perdre leurs privilèges. Cet imaginaire

de négativité a des conséquences bien réelles et mesurées. Ne prenons que deux chiffres : les personnes noires représentent 76 % des victimes d'homicide en 2018. Elles représentent aussi, la même année, 75 % des personnes tuées par la police.

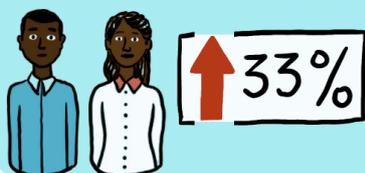
Quelques énergies anti-racistes viennent nourrir l'optimisme critique de ce texte. Ce sont d'abord celles de la fête littéraire des périphéries qui depuis 2013 met à l'honneur des auteurs et autrices noir·es et des périphéries brésiliennes. Cette année, un hommage a été rendu à Carolina Maria de Jesus (1914-1977) publiée en français, chez Stock - *Le dépotoir : le journal d'une favelada* [Quarto de Despejo] (1962) suivi de *Ma vraie maison* [Casa de Alvenaria] (1964) et, chez Métailié - *Le Journal de Bitita* (1982). De jeunes intellectuel·les brésilienn·es noir·es écrivant sur le racisme et l'appropriation culturelle sont aussi disponibles en français aux éditions Anacaona.

Il faut aussi explorer le cinéma et la littérature autochtones qui ne se sont pas « *arrêté·es dans le temps* ». C'est là un pas important pour s'éloigner des représentations figées dans les œuvres canoniques de la littérature brésilienne. Déjà connu dans les cercles français, *La chute du ciel, Paroles d'un Chaman Yanomami*, de Davi Kopenawa et Bruce Albert, aux éditions Plon (2010) donne quelques idées pour repenser l'ensemble des possibles en attendant que les « *idées pour éviter la fin du monde* » de Ailton Krenak ne soient traduites.

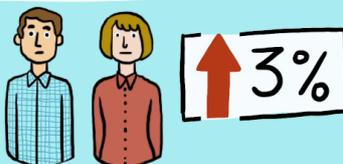
Enfin, saluons les différents collectifs de journalistes des périphéries qui, tout en mobilisant les communautés pour les informer sur la pandémie, ont maintenu le lien avec le reste du monde curieux, informant sur ces territoires qui sont les plus vulnérables à la crise. Ce journalisme populaire met bien en lumière la lutte contre-hégémonique pour un droit à l'expression et à l'information et surtout, montre que les violences structurelles subies par les habitants des favelas, des quilombos, des terres indigènes, sont liées à la question du racisme. ●

Augmentation des homicides  
sur la décennie

À l'encontre des  
personnes noires :



À l'encontre des  
personnes blanches :



© johannatds

L'équipe de Autres Brésils

# RACISME EN BOLIVIE

## L'exclusion des indigènes

La Bolivie compte 34 peuples ou ethnies différentes, les deux principaux étant les Aymaras et les Quechuas, répartis essentiellement dans trois grandes régions. Après l'indépendance, obtenue le 6 août 1825, la Bolivie est dirigée par une oligarchie blanche, descendants des conquistadors espagnols, les « Indigènes », pourtant majoritaires, sont exclus de l'appareil d'État et leurs particularités culturelles sont niées. La révolution de 1952 a produit un discours politique qui a transformé les Indigènes en paysans, de sorte que la vision de « l'indien » a fini par se confondre avec celle du paysan. « Qualifier quelqu'un d'indien peut vouloir dire que cet autre ne participe pas aux avantages de la culture occidentale. C'est lui signifier qu'il est un sauvage (dans le sens de non civilisé). Les Indigènes sont souvent dénigrés en raison de valeurs spécifiques ou d'éléments concrets, tels que des caractéristiques phénotypiques, leur mauvaise connaissance du castillan, leur habillement (pauvre ou ethniquement marqué), leur grossièreté (« ils sont étrangers aux bonnes manières »), leur manque d'instruction. La remise en cause de l'identité indienne par le biais du métissage était liée jusqu'à il y a peu à la volonté des gouvernants de restreindre le champ d'action politique des Indigènes » (Carlos Mendoza, sociologue et anthropologue bolivien).

## Élection de Evo Morales

Le 18 décembre 2005, Evo Morales, élu président de la République dès le premier tour avec 54 % des voix, devient le premier amérindien à accéder à la magistrature suprême en Amérique Latine et l'ensemble des Indigènes se sont réapproprié le contrôle de l'État après cinq siècles d'exclusion. Le 21 janvier 2006, dans les ruines de Tiwanaku, Evo Morales recevait l'investiture des Nations indiennes. Le 13 avril 2008, l'armée bolivienne libérait 500 familles Guarani maintenues en esclavage dans les « latifundia » par les grands propriétaires terriens. Mais cela n'a pas fait disparaître le racisme bien au contraire, l'oligarchie blanche ne supportant pas d'être gouvernée par un « lama » (nom donné aux indigènes).



Le 25 mai 2008, à l'initiative du « comite civico » d'extrême-droite, le racisme se déchaîne à Sucre. Des membres des communautés indiennes, hommes, femmes et enfants, sont jetés à terre, roués de coups de pied. Cinquante-cinq paysans sont pris en otage ; on les force à se mettre à genoux, tandis que sont brûlés leurs drapeaux, leurs insignes et leurs vêtements traditionnels aux cris de « tuer les Indiens », « les Indiens sont des animaux ». Ils sont obligés d'absorber des excréments de poulets. Le 11 septembre 2008, 20 Indigènes sont massacrés à Pando. Luzmilla Carpio, ambassadrice de Bolivie à Paris déclara « Nous, Indiens, valons si peu de choses, lorsqu'on nous agresse, il y a si peu de monde pour nous tendre la main ». Le 25 janvier 2009 la Nouvelle Constitution est adoptée par 67,4 % de oui. La Bolivie devient un état plurinational, l'aymara et le quechua deviennent langues officielles à côté du castillan. La wiphala, le drapeau indigène, est reconnu drapeau officiel à côté du drapeau bolivien. S'inspirant de la loi française de 1972, (le MRAP a travaillé avec l'Ambassade pour la rédaction de cette loi), l'Assemblée Nationale adopte le 8 octobre 2010 la loi contre le racisme et toute forme de discriminations. Cette loi est incluse dans la Constitution.

## Le coup d'État

Mais en novembre 2019, un coup d'État oblige Evo Morales, réélu Président, à fuir au Mexique. Les wiphalas sont supprimés, brûlés ou découpés par les auteurs du putsch. Les manifestations de soutien à Evo Morales sont réprimées, il y a eu au moins 35 morts, des centaines de blessés, des arrestations arbitraires y compris d'élus. Toute personne qui « semble » indigène est agressée physiquement. Des femmes indigènes sont déshabillées, molestées, humiliées ; la wiphala brûlée. Les manifestants et surtout les manifestantes indigènes criaient « aujourd'hui comme jadis, ils nous massacrent avec la Bible et l'épée » (faisant référence aux conquistadors). « Ce coup d'État ne vise pas en priorité Evo Morales et son régime, mais quelque chose de beaucoup plus grand, important et essentiel : la très grande majorité des nations indigènes et leur lutte séculaire pour défendre leurs droits et leurs libertés démocratiques et nationales » (Giorgos Mitralias, journaliste, l'un des fondateurs du Comité grec contre la dette, membre du réseau international CADTM). La sénatrice Jeanine Afiez s'est auto-proclamée Présidente en violation de la Constitution qui stipule qu'en cas de vacance du pouvoir (Président et vice président) c'est le (la) Président(e) du Sénat qui assure l'intérim jusqu'aux nouvelles élections. Dans un tweet, elle déclare : « Je rêve d'une Bolivie débarrassée des rites sataniques indigènes,

*la ville n'est pas faite pour les Indiens, qu'ils s'en aillent dans l'Altiplano ou dans le Chaco!*» (C'est à dire dans la très haute montagne ou dans la savane quasi désertique ...)

Le vrai cerveau du coup d'État, le raciste d'extrême-droite Luis Fernando Camacho et ses amis crient « La Bolivie pour le Christ, Pachamama n'entrera plus jamais dans ce palais ! » (pour les peuples indigènes Pachamama est la « Mère Nature » qu'ils vénèrent).

### Les nouvelles élections

De nouvelles élections se sont déroulées le 18 octobre, Luis Arce, candidat du MAS (Mouvement pour une alternative socialiste, le parti créé par Evo Moralès) est élu au premier tour avec 52,4 % des voix, le MAS remporte également la majorité à l'Assemblée et au Sénat. Le peuple bolivien est allé voter massivement et a récupéré la démocratie, cependant la lutte contre le racisme va être longue et difficile. Le MRAP sera aux côtés du peuple bolivien dans ce combat. ●

Renée Le Mignot



La wiphala

## LE RACISME : PRINCIPE FONDATEUR DES ÉTATS-UNIS

**Depuis les Civil Rights Acts, initiés par l'administration Kennedy et votés en 1965, l'opinion publique est devenue « aveugle à la couleur de peau », selon Michelle Alexander ; on pense la discrimination raciale abolie et cet aveuglement favorise l'émergence d'une forme nouvelle de discrimination.<sup>1</sup> « 'Aveugle' jusqu'aux années 1990, je n'ai vu la société américaine en 'noir et blanc' qu'en arrivant à l'université de Temple, Philadelphie, enclave blanche dans un ghetto afroaméricain ; puis dans l'enceinte d'une prison de l'État de New York avec l'association Book through Bars : coincée dans un sas de sortie, j'ai vu ces visages, tous noirs, me fixer entre les barreaux des fenêtres trouant des murs en briques vieilles. La ségrégation raciale, la 'color-line' n'a-t-elle pas disparu? »**

Pour Michelle Alexander, l'élection d'Obama signifie mettre le « dernier clou au cercueil de Jim Crow » : mais lorsqu'elle voit, après les célébrations, un homme noir dans

la rue, menotté, terrorisé, agenouillé dans le caniveau, cible des railleries des policiers qui l'encerclent, elle s'interroge. Qui aurait imaginé, en 1990, que le président suivant serait Trump avec son cortège d'Américains noirs abattus par une police majoritairement blanche?

On oublie vite comment le racisme sait se faire invisible ; principe fondateur de la Constitution américaine, il en jalonne l'histoire qui, dès 1770, renie les valeurs égalitaires de la Déclaration d'indépendance en excluant de la citoyenneté les Indiens, les Noirs ... et les femmes. Situation inchangée, selon Tocqueville, 50 ans plus tard : « On découvre... dans cet espace... trois races naturellement distinctes... presque ennemies... la fortune les a rassemblées sur le même sol, mais elle les a mêlées sans pouvoir les confondre... le premier qui attire les regards... c'est l'homme blanc, l'Européen, l'homme par excellence ; au -dessous de lui paraissent le nègre et l'indien... Il les fait servir à son usage, et quand il ne peut les plier il les détruit. »<sup>2</sup>

Dans un pays où l'on recense toujours les citoyens selon leur 'race', les milliers d'indiens qui peuplaient le territoire à l'arrivée des Européens ne constituent plus que 0,9 % de la population en 2020 ; consignés dans des réserves ravagées par la pauvreté et la corruption, ils vivent sous la férule de dirigeants choisis par le pouvoir blanc fédéral. Leonard Peltier est le symbole de leur souffrance.

Quant aux Afro-américains, depuis les années 2000, ils sont devenus la deuxième minorité ethnique (13%), derrière les Hispaniques (16 %). Déportés et mis en esclavage, les Afro-américains arrivent en Virginie en 1619, soit un an avant les Pères Pèlerins, Pères Fondateurs de la nation. Esclaves, ils le resteront, trente ans encore après les écrits de Tocqueville. L'abolition, votée en 1863, en pleine guerre civile, suspend brièvement le racisme et sa violence : il va renaître, plus sournois mais tout aussi efficace, avec les lynchages, la naissance du KKK et des Jim Crow Laws<sup>3</sup> instituant un apartheid de cent ans entre Noirs et Blancs.

Si le vote des *Civil Rights Acts* abolit la discrimination raciale légale, elle n'en reste pas moins en embuscade ; elle va faire son retour en force dans les années 1980 avec Reagan et sa *War on Drugs*. Majoritairement, les études associent l'accroissement brutal des incarcérations à la 'guerre contre la drogue' et aux ravages causés par le crack dans les ghettos afroaméricains des centre-villes. Les incarcérations y sont multipliées par quatre en 20 ans. Les chiffres montrent que les 'communautés de couleur' en sont les premières victimes, « conséquence de la pauvreté, de la discrimination raciale, du manque d'éducation et des préjugés qui pensent à tort que les dealers ont la peau noire ou foncée ... [d'où] ces femmes qui peuplent les prisons tout comme les jeunes noirs. »<sup>4</sup> Ce que l'on voit moins c'est que Reagan démarre sa guerre en 1982, avec la mise en place d'une législation extrêmement répressive - bien avant que le crack n'envahisse les ghettos - et à une époque où les condamnations pour usage de stupéfiants sont en baisse. Mais sur les écrans de télévision défilent en boucle des images de 'black crack whores', 'crack dealers' et 'crack babies', même si les statistiques montrent que « les jeunes blancs sont autant, si ce n'est plus, impliqués dans le trafic de drogue. »<sup>5</sup> Une réminiscence de l'alcool introduit parmi les nations indiennes à l'arrivée

des colons ? Ou un usage pervers des tribunaux comme prédit par Tocqueville ? « *Les tribunaux sont les organes les plus visibles dont se sert le corps des légistes pour agir sur la démocratie ... Les légistes forment aux États-Unis, une puissance qu'on redoute peu, qu'on aperçoit à peine... qui se plie avec flexibilité aux exigences du temps... elle enveloppe la société tout entière... agit sans cesse sur elle à son insu et finit par la modeler suivant ses désirs.* »<sup>6</sup>

Effectivement, comme lors des Jim Crow Laws, ces condamnations massives d'une tranche de la société fonctionnent grâce à « un ensemble de lois, de choix politiques, de préjugés et de coutumes qui asservissent un groupe social en fonction de sa race » ; ayant désormais un casier judiciaire, ces prisonniers et ces prisonnières, bien qu'ayant purgé leurs peines, sont victimes d'une discrimination raciale et économique qui en font des exclus à vie : ils perdent tous leurs droits civiques, droit de vote, droit au logement, aux aides sociales, à la santé... ce qui en fera les victimes les plus nombreuses lors d'une pandémie (Covid en 2020).

Avec un taux d'incarcération qui a quadruplé entre 1980 et 2003<sup>7</sup>, les prisons fonctionnent comme des 'portes pivotantes' entre les communautés les plus démunies : elles sont devenues des institutions, pour certaines privées, qui

enrichissent les plus riches en asservissant les plus pauvres, essentiellement les minorités afro-américaines et hispaniques<sup>8</sup> ; « *Le système pénal américain n'est pas un système indépendant... plutôt une passerelle vers un système plus étendu de discrimination raciale et de marginalisation permanente* ». La conclusion de Tocqueville semble toujours d'actualité dans l'Amérique de Trump : « *Les Modernes, après avoir aboli l'esclavage, ont donc encore à détruire trois préjugés bien plus insaisissables et plus tenaces que lui : le préjugé du maître, le préjugé de race, et enfin le préjugé du blanc.* »<sup>9</sup>

Et doit-on penser, comme Michelle Alexander, que cette 'guerre contre la drogue' fait partie d'un génocide planifié par le gouvernement pour exterminer la population noire aux États-Unis? *Have Black Lives ever mattered ?*<sup>10</sup> La Vie des Noirs a-t-elle jamais compté ? ●

Claude Guillaumaud Pujol  
maître de conférences  
Clermont Ferrand 2

<sup>1</sup> : Michelle Alexander, *The New Jim Crow. The New Press*, NY. 2010. p.12

<sup>2</sup> : Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*, Gallimard. 1961. p. 467

<sup>3</sup> : Jim Crow Laws, ensemble de lois issues des Black Codes, qui institue la ségrégation raciale de 1877 à 1964.

<sup>4</sup> : M. Alexander, *ibid.* p.5. Taux d'incarcération multiplié par 5 pour des femmes; 3 enfants Noirs sur 4 risquent la prison.

<sup>5</sup> : M. Alexander, *ibid.* p. 7, citant H. N. Snyder and M. Sickman, *Juvenile Offenders and victims: 2006 National Report, U.S Department of Justice*, 2006.

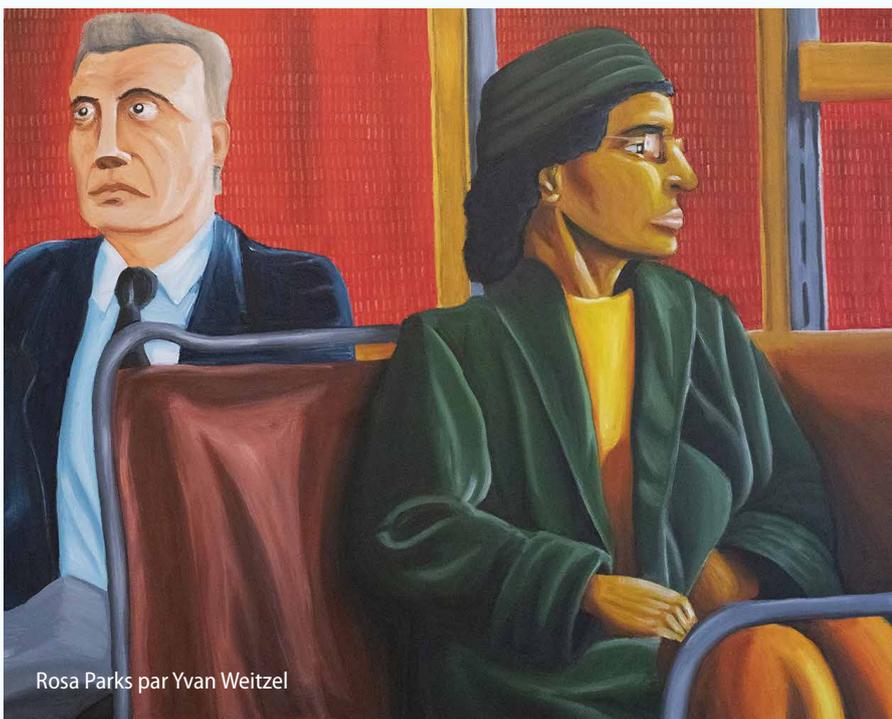
<sup>6</sup> : Tocqueville, *ibid.* p. 399-400

<sup>7</sup> : « *Incarcerated America* » Human Rights Watch. April 2003

<sup>8</sup> : *Le Prison Industrial Complex, lobby des prisons est une manne économique. Voir Piper Kerman, Orange is the New Black*, Abacus. 2010 NY. M. Alexander, *ibid.* p. 12

<sup>9</sup> : Tocqueville, *ibid.* p. 501

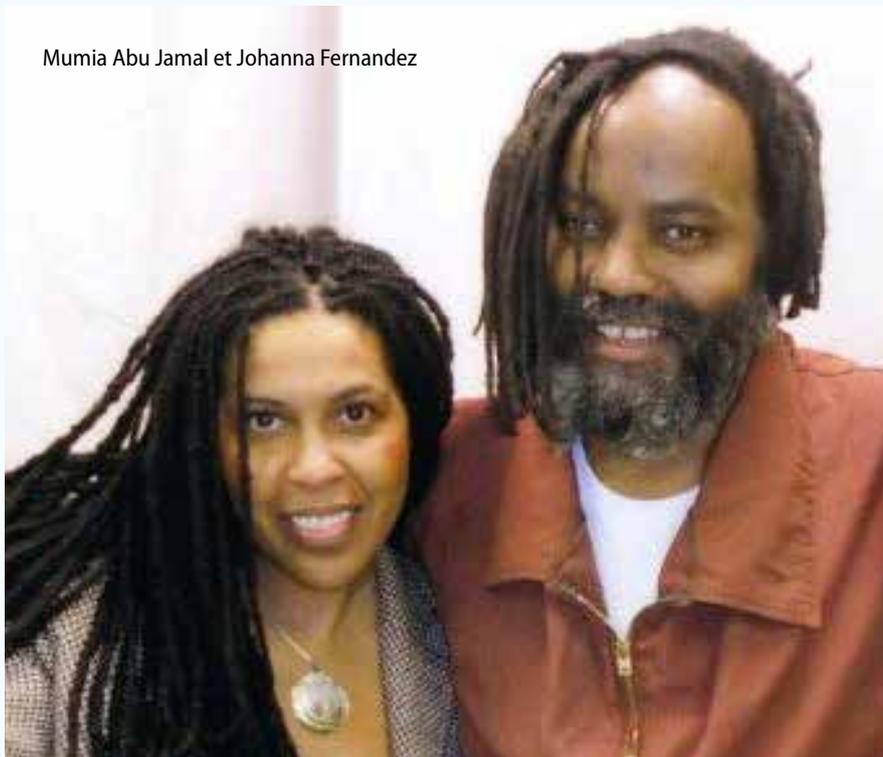
<sup>10</sup> : Mumia Abu-Jamal, *Have Black Lives Mattered?* City Lights Books, USA. 2017.



Rosa Parks par Yvan Weitzel

# RACISME AUX USA: MUMIA ABU JAMAL INTERVIEW DE JOHANNA FERNANDEZ (\*)

Mumia Abu Jamal et Johanna Fernandez



**Comment va Mumia ? Comment fait-il face à la pandémie de COVID-19 ? Plus généralement, quelles en sont les conséquences pour les détenus ?**

**Johanna Fernandez** - Parce que les prisons américaines sont surpeuplées et qu'il n'y a aucune possibilité de distanciation sociale en leur sein, le COVID 19 représente une menace mortelle pour tous les prisonniers, en particulier les prisonniers de plus de 50 ans avec des conditions de santé précaires, comme c'est le cas pour Mumia AbuJamal. Pour limiter les conséquences du COVID, le département pénitentiaire de Pennsylvanie a décidé depuis le mois de mars de verrouiller les prisons et de suspendre toutes visites. Les détenus sont enfermés dans leurs cellules toute la journée. Ils peuvent seulement en sortir 45 minutes pour se rendre dans les parties communes - pas plus de douze à la fois - pour passer des appels téléphoniques, télécharger des courriels et nettoyer leurs cellules. Enfermer des prisonniers plus de 23 heures par jour est inhumain et pire que les conditions d'isolement imposées aux condamnés à mort aux États-Unis.

Et cela n'a pas empêché la prolifération du virus entre mars et juin : le taux d'infection dans les prisons a augmenté à un rythme de 8 % par jour, contre 3 % dans la population générale.

Malgré ces circonstances, Mumia dit qu'il va bien. Il y a un an, il a postulé et a été accepté pour un programme de doctorat dans une grande université. Il se consacre donc à ses études.

**Où en est la procédure judiciaire concernant le droit d'appel qui lui a été accordé l'an dernier en vue d'un possible réexamen de sa peine ?**

**J.F.** - Cette décision a été contestée par Maureen Faulkner (veuve du policier assassiné pour lequel Mumia a été accusé et condamné à mort en 1982) avec le soutien de l'Ordre fraternel de la police, la très puissante officine syndicale dont l'objectif est que Mumia reste définitivement derrière les barreaux. La Cour suprême de Pennsylvanie a donné une suite favorable à ce recours en bloquant le processus d'appel et en désignant un conseiller rapporteur

avant de prendre sa décision : soit valider la demande de Maureen Faulkner, soit de la rejeter. Mumia est donc toujours dans l'attente de savoir si enfin il pourra défendre son innocence.

**Comment évaluez-vous la mobilisation du 4 juillet à Philadelphie pour la libération de Mumia et contre les violences policières ?**

**J.F.** - La mobilisation dans les rues de Philadelphie le 4 juillet dernier a été plus importante que ce que nous avons vu depuis bien longtemps. Les manifestations contre les violences policières dans tout le pays ont redynamisé le mouvement pour la libération de Mumia avec l'énergie d'une jeune génération consciente des enjeux. Depuis quatre décennies, l'Ordre fraternel de la police (FOP) a usé et abusé de la peur qu'il instrumentalisait autour de l'affaire Mumia pour faire avancer son programme politique néo-fasciste, notamment en déployant une propagande raciste extrême et en qualifiant Mumia de monstre dangereux et de tueur de flics. Durant ces années, le FOP a fait campagne pour militariser la police et renforcer ses pouvoirs. Cas après cas, les actes brutaux de violences policières se sont multipliés, la loi et la justice couvrant les assassinats de plus en plus nombreux citoyens afroaméricains.

Dans ce contexte, notre mission la plus importante est de lier la lutte pour la libération de Mumia et d'autres prisonniers politiques avec les mobilisations en cours exigeant le démantèlement de cette police dont l'histoire de la violence raciste contre les Noirs américains est directement liée à ses missions d'ordre esclavagiste toujours en vigueur. Août 2020 ●

*(\*) Johanna Fernandez, porte-parole de Mumia Abu-Jamal, est Professeure agrégée au Baruch College (Université de New York) où elle enseigne l'histoire des États-Unis et des mouvements sociaux au XX<sup>ème</sup> siècle. Son interview dans son intégralité est consultable sur le site internet : [www.mumiabujamal.com](http://www.mumiabujamal.com)*

*Cette interview et sa traduction ont été réalisées par le Collectif français Libérons Mumia*

## PAROLE DE MUMIA

(message audio septembre 2020)

« À mes amis et soutiens français,

Je vous salue en français et vous parle en anglais pour vous informer de ce qui se passe aux États-Unis. C'est une époque de souffrance et de mort dans ce pays. Il en est ainsi à cause de la pandémie Covid-19. Il en est ainsi également parce que les responsables politiques de ce pays sont des messagers de chaos et de mort. Tout comme le virus, ils sont porteurs de mort. Quant aux prisonniers ils sont calmes mais très soucieux et inquiets. S'agissant de ma situation judiciaire, j'en sais probablement autant que vous, c'est-à-dire rien ! Nous n'avons aucune nouvelle des tribunaux de Pennsylvanie depuis des mois.

Mais je vais bien. La lutte continue et je vous aime car on m'a dit que vous continuez à vous rassembler place de la Concorde à Paris. Merci mes amis.

C'est Mumia Abu-Jamal ».



Rassemblement place de la Concorde en septembre 2020

# CHINE : SURVEILLANCE ET RÉPRESSION DES OUIGOURS

**D'après le pouvoir chinois, la région autonome du Xinjiang (peuplée majoritairement de Ouïgours musulmans) est l'objet de toutes ses attentions.**

Effectivement, des efforts financiers importants ont été consentis pour développer cette région mais, en même temps, avec des transferts de populations issues d'autres régions chinoises qui pourraient s'apparenter à une sorte de colonisation alors que la constitution chinoise garantit l'autonomie des régions. En 2019, les Ouïgours ne représentaient plus que 45 % de la population de la région contre 80 % en 1949. Le Livre blanc titré « *Emploi et droits du travail au Xinjiang* », publié le 17 septembre 2020, vante l'augmentation de l'emploi et des revenus et affirme qu'il n'y a « aucune discrimination entre les travailleurs sur la base de leur appartenance ethnique, leur religion, leur genre et leur croyance religieuse ».

Pourtant, au nom de la lutte contre « le terrorisme, le séparatisme et le fondamentalisme », les Ouïgours sont sous le contrôle permanent des autorités. En août 2019, un Livre blanc évoquait « une

*nécessité urgente de freiner les incidents terroristes fréquents et d'éradiquer le terreau de l'extrémisme religieux* ». Les Ouïgours sont nombreux à être emprisonnés après avoir été considérés comme « terroristes, séparatistes et extrémistes religieux ». Les personnes qui ont « des idées dépassées et souffrent d'une pauvre éducation » sont soumises à des sessions de formation que des associations des droits de l'homme assimilent à des camps de rééducation et d'internement. De nombreux témoignages et documents ainsi qu'un rapport des Nations unies d'août 2018 font état d'un système de surveillance et de répression mis en place dans cette région du Xinjiang. En janvier 2018, à l'occasion d'une visite du président Macron en Chine, une déclaration conjointe France-Chine soulignait « l'importance pour le développement de chaque pays de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Cela n'empêche pas les autorités chinoises, quand elles sont interrogées sur les violations des droits de l'homme, de répondre qu'il s'agit « d'affaires internes à la Chine » et qu'elles « s'opposent à l'ingérence de quelque pays que ce soit ».

Les Ouïgours ne sont pas les seuls à subir le racisme et les discriminations. Dans le sud du pays, des étrangers, notamment des Africains, ont été accusés d'être porteurs du Covid19 et, par la suite, victimes de racisme. Pendant la pandémie, sont apparues des affiches à l'entrée de magasins avec l'inscription : « *Interdit aux Noirs* ». Face à cette situation, des diplomates et responsables politiques de pays d'Afrique ont exprimé leurs critiques en se plaignant « de la stigmatisation et de la discrimination dont sont victimes des ressortissants africains ».

Les violations des droits de l'homme, les actes de racisme et de discrimination ne sont pas seulement du ressort des pays concernés même si leurs gouvernements les considèrent comme des affaires intérieures. Des chercheurs, des journalistes indépendants, des observateurs internationaux doivent pouvoir s'y rendre librement pour mener des enquêtes sollicitées par les victimes et les instances internationales. Dans quel que pays que ce soit, y compris en Chine ! ●

JP Le Marec

# FEMMES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES: VIOLENCES ET GÉNOCIDE AU CANADA<sup>1</sup>

« Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA<sup>2</sup> autochtones au Canada sont victimes de violence depuis trop longtemps. Les faits sont incontestables. Si cette Enquête nationale survient aujourd'hui, ce n'est pas parce que les peuples autochtones ont tardé à prendre la parole; c'est plutôt parce que le Canada, lui, a tardé à prêter l'oreille. »  
Rapport ENFFADA, 2019.

## Une enquête nationale attendue depuis longtemps

« Aucune relation n'est plus importante pour moi - et pour le Canada - que celle que nous entretenons avec les Premières Nations, la nation métisse et les Inuit ». C'est ce qu'avait déclaré Justin Trudeau, Premier ministre canadien nouvellement élu, devant l'Assemblée des Premières Nations en décembre 2015. Cinq ans plus tard, beaucoup d'espoirs ont été déçus. Mais il est un domaine dans lequel les mesures mises en place ont cependant représenté une grande avancée : celui des féminicides à l'encontre des Autochtones. Les attentes étaient particulièrement fortes du côté de celles et ceux qui se battent depuis plusieurs décennies pour que des dispositions concrètes et efficaces soient enfin prises. Pendant longtemps, le gouvernement canadien s'est en effet opposé à l'ouverture d'une enquête nationale. Justin Trudeau, dès son investiture, tient

sa promesse de campagne en donnant le feu vert à une investigation d'envergure. Lancée en septembre 2016, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées (ENFFADA) s'achève le 31 décembre 2018. En deux ans et demi, ce sont près de 1 500 survivantes et proches des disparues qui ont été entendues, aux côtés d'une centaine d'experts. Beaucoup se confiaient pour la première fois; une majeure partie du public canadien a découvert l'étendue du phénomène grâce aux audiences retransmises à la télévision et, lorsque Trudeau valide le rapport de la commission publié le 3 juin 2019, c'est la première fois qu'un Premier ministre canadien en fonction avale publiquement l'utilisation du terme « génocide » en référence aux politiques officielles menées à l'encontre des peuples autochtones du pays.

## Un rapport final qui marque les esprits

Selon la journaliste Emmanuelle Walter, le simple fait que ce rapport existe « est énorme. Il y a quelques années encore, ce phénomène d'assassinats et de disparitions des femmes autochtones, qui est en cours, était inconnu du grand public. (...) Deux aspects me frappent : la dimension très militante, très politique du texte. C'est d'abord un manifeste. L'autre aspect, c'est son effet thérapeutique pour le monde autochtone. »  
Les quatre commissaires avaient été

initialement missionnés pour « examiner les causes sociales, économiques, culturelles, institutionnelles et historiques sous-jacentes qui contribuent à perpétuer la violence envers les femmes et les filles autochtones au Canada ». Leur conclusion est sans appel : les femmes autochtones sont 12 fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les femmes non autochtones et elles comptent désormais pour près de 25 % des victimes féminines d'homicide, alors qu'elles ne représentent que 4 % de la population féminine canadienne totale. Leur surreprésentation est frappante...

## Une discrimination systémique...

« Malgré des circonstances et des contextes variables, tous [ces] meurtres et disparitions ont en commun la marginalisation économique, sociale et politique, le racisme et la misogynie qui font partie intégrante du tissu social canadien. La dure réalité, c'est que nous vivons dans un pays dont les lois et les institutions perpétuent les violations des droits fondamentaux, ce qui mène à un génocide envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones. »

Marion Buller, Cheffe commissaire de l'ENFFADA, juin 2019.

En 2014, la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) évaluait à seulement 53 % les cas d'homicides à l'encontre des femmes et filles autochtones qui avaient abouti à des condamnations, contre 84 % des cas pour les non-autochtones... une différence considérable, d'autant que 40 % des meurtres de femmes autochtones n'avaient toujours pas été résolus au moment de l'enquête<sup>3</sup>. Par ailleurs, la CIDH estimait que 49 % des victimes autochtones d'homicide avaient été tuées par des inconnus - un taux largement plus élevé que pour le reste de la population canadienne (23 %), ce qui montre que les femmes autochtones sont plus à même d'être les proies de prédateurs sexuels, de serial killers et autres criminels.

Des chiffres qui contredisent également la croyance très répandue selon laquelle les femmes autochtones seraient

**Justice**  
for Missing and Murdered  
Indigenous Women



© Justice Logo: Mc Gill



majoritairement victimes de violences conjugales ou du fait de leur comportement volontairement à risque ou de leur mode de vie condamnable (pauvreté, prostitution, toxicomanie).

Le rapport de la CIDH expliquait au contraire le phénomène par « une discrimination historique favorisant à la fois le traitement inégalitaire et la persistance d'une vision stéréotypée, les plaçant davantage en situation de risque face aux violences multiples qu'elles pourraient subir et qui sont perpétuées, la plupart du temps, en toute impunité. »<sup>4</sup>

### ...héritière d'une idéologie institutionnalisée de l'effacement

Le fait qu'elles soient davantage prises pour cible par des inconnus est directement lié à la vision de la femme autochtone héritée de l'époque coloniale : considérée comme un bien à posséder, elle doit être soumise, dominée et maîtrisée. Symboliquement, elle représente également la culture autochtone tout entière qu'il convient d'éliminer pour devenir le maître incontesté d'un territoire nouvellement colonisé. Ainsi la discrimination systémique des femmes autochtones se met en place dès la colonisation, notamment avec la loi sur les Indiens qui a été volontairement conçue comme un outil d'assimilation en excluant les femmes autochtones de leurs communautés en cas

de mariage mixte. En imposant une vision patriarcale de la famille qui met à mal la transmission traditionnelle des biens et de la culture par les femmes, c'est bel et bien leur effacement progressif qui était visé..

*Il est difficile de parler d'idéologie de l'effacement sans aborder la question des pensionnats indiens. De 1867 à 1996, plus de 150 000 enfants autochtones ont été enrôlés de force dans des institutions scolaires religieuses destinées à « tuer l'indien » afin de « sauver l'Homme ».* Loin de leurs familles, parfois pendant plusieurs années, il leur fallait oublier leur langue et leur culture traditionnelles. De 2007 à 2015, la Commission Vérité et Réconciliation révèle au grand jour l'ampleur et l'impact des violences physiques, psychiques et sexuelles subies par les victimes des pensionnats, prononçant enfin officiellement les mots de « génocide culturel » et de « traumatisme générationnel ».

Selon le président de la Commission canadienne des droits de la personne, David Langtry, la problématique des violences faites aux femmes autochtones est directement liée au système des pensionnats : « Bien que les dernières écoles aient fermé dans les années 1990, la violence systémique et le racisme cautionné par le gouvernement a rendu les groupes autochtones du Canada - particulièrement les femmes et les jeunes filles - plus vulnérables aux violences crimi-

nelles, à la toxicomanie et à tout autre fléau social que le reste de la population ». Le fait que ce pan entier de l'histoire nationale ait été longtemps occulté - voire nié - par les instances officielles n'a jamais permis de contextualiser les maux dont souffrent les Autochtones. Et bon nombre de Canadien-nes pensent encore que la pauvreté, l'alcoolisme ou les dysfonctionnements familiaux sont des caractéristiques inhérentes à ces communautés, alors qu'elles ne sont que les conséquences visibles d'une cause bien plus profonde remontant aux origines de la colonisation.

### Pour un « avenir riche de sens »

Le rapport de l'ENFFAD A est loin de n'être qu'un simple constat alignant des chiffres dramatiques. Il comporte également quelques 231 appels à la justice à l'intention de « tous les gouvernements canadiens et autochtones ». Ces pistes « sur la façon de traiter la violence envers les femmes et les filles et les personnes autochtones » sont présentées comme des impératifs juridiques plutôt que comme des recommandations facultatives et le rapport incite également chaque Canadien-ne à se renseigner sur l'histoire et la culture des peuples autochtones, les encourageant à dénoncer le racisme, le sexisme, l'ignorance, l'homophobie et la transphobie. Selon Emmanuelle Walter, c'est là toute la richesse du rapport : « Le féminicide est tellement relié à la structure coloniale canadienne qu'on ne voit pas comment en venir à bout ; mais les rédactrices du texte ont choisi de pointer ce qui, dans la structure même de l'État et des services publics, pourrait améliorer le sort des femmes autochtones. C'est un guide pour le prochain gouvernement fédéral. Les communautés elles-mêmes savent très bien ce dont elles ont besoin. » ●

Sophie Gergaud

Références: <https://delaplumealecran.org/spip.php?article156>

<sup>1</sup>: Ce texte est une version condensée et largement actualisée de mon article « Femmes autochtones disparues et assassinées au Canada: Une longue histoire d'oppression et de dépossession », initialement publié dans la revue *Olušum / Genèse* n 139-140 en 2017.

<sup>2</sup>: Acronyme englobant les identités suivantes : bispirituel, lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, queer, en questionnement, intersexe et asexuel.

<sup>3</sup>: *Missing and murdered Indigenous women in British Columbia, Rapport de la Cour interaméricaine des droits de l'homme*, 2014, p. 19.

<sup>4</sup>: *Ibid.*, pp. 35-36 (citation traduite par l'auteur).

# AFRIQUE DU SUD : DU RACISME À LA XÉNOPHOBIE

L'Afrique du Sud avec son histoire coloniale et la mise en place du système d'apartheid en 1948 offre l'exemple unique d'un pays qui a voulu prouver au monde, quel qu'en soit le coût, la supériorité de la race blanche, de l'homme blanc. La chute du régime d'apartheid, la création d'une démocratie nouvelle non- raciale n'ont pourtant pas mis fin à la haine de l'Autre. Les flambées de xénophobie récurrentes sonnent-elles la fin du mythe de la nation arc-en-ciel ?

C'est en 1948 que le Parti National arrive au pouvoir en Afrique du Sud, nourri d'idéologie raciale depuis l'arrivée des premiers colons blancs, puis pendant les années 1930 jusqu'à la seconde guerre mondiale, de l'idéologie nazie. Le nouveau gouvernement a adopté toute une série de lois basées sur la séparation des races qui accordaient tous les droits à la race blanche, accompagnées de lois punissant toute opposition. Avec la Loi sur l'enregistrement à la naissance, la vie de chacun était définie

selon la couleur de la peau du berceau à la tombe. Curieusement ces lois ont été adoptées peu de temps après la Déclaration universelle des droits de l'homme, sans provoquer la moindre remarque sur l'adoption d'une constitution raciste.

La lutte contre ce régime raciste est résumée dans le préambule de la Charte de la Liberté adoptée en juin 1955 par le Congrès du peuple avec plus de 2000 délégués : « *L'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent, Noirs et Blancs, et aucun gouvernement n'est justifié à prétendre exercer l'autorité s'il ne la tient de la volonté de tous* ». Elle sera longue avant qu'en avril 1994, l'Afrique du Sud organise ses premières élections au suffrage universel, une personne, une voix. La victoire de l'ANC est complète avec l'élection du premier président noir du pays, Nelson Mandela, le prisonnier de Robben Island.

En décembre 1996, le Président Nelson Mandela choisit d'aller à Sharpeville, lieu du massacre du 21 mars 1960, pour signer solennellement la nouvelle constitution qui fait de l'Afrique du Sud une démocratie unie, non-raciale et non-sexiste. Cette

constitution comprend deux parties, l'une affirmant les droits humains fondamentaux : droit de vote, de liberté d'opinion, de religion, d'orientation sexuelle, etc., et une autre affirmant les droits sociaux : éducation, santé, logement, etc.

L'héritage de l'apartheid a été largement sous-estimé et les réponses apportées par les gouvernements dirigés par l'African National Congress (ANC), qui se sont succédé ont pris des mesures pour répondre aux besoins immédiats de la majorité noire de la population, mais bien loin des espérances suscitées par le slogan répété à satiété : « *une vie meilleure pour tous* ». Les erreurs commises, les pressions extérieures, la création d'une nouvelle bourgeoisie noire, la corruption des élites ont abouti à un creusement des inégalités, à des frustrations qui ont provoqué des explosions de violence : émeutes dans les townships, actes xénophobes contre les « *foreign nationals* », ces étrangers, dont certains parfois vivaient là depuis des années.

La pauvreté persistante, le chômage toujours en hausse forment un terreau favorable à la violence envers ceux qui ont un toit, une échoppe, un petit business, un moyen de vivre, vus comme des usurpateurs. Le 12 mai 2008 le mythe de la nation arc-en-ciel est parti en fumée avec les baraques incendiées du township d'Alexandra, les corps poignardés, battus à mort de quelques 60 « *foreign nationals* ». Cette violence a surpris tout le monde. Uniquement dirigée contre d'autres Noirs pauvres, aucun Blanc n'a été ciblé, elle a aussi mis en évidence que les inégalités, plus que la pauvreté, sont sources de violence parce qu'elles engendrent un sentiment d'injustice. Aucune démocratie ne peut faire l'économie d'accorder à tous ces citoyens les mêmes droits. ●

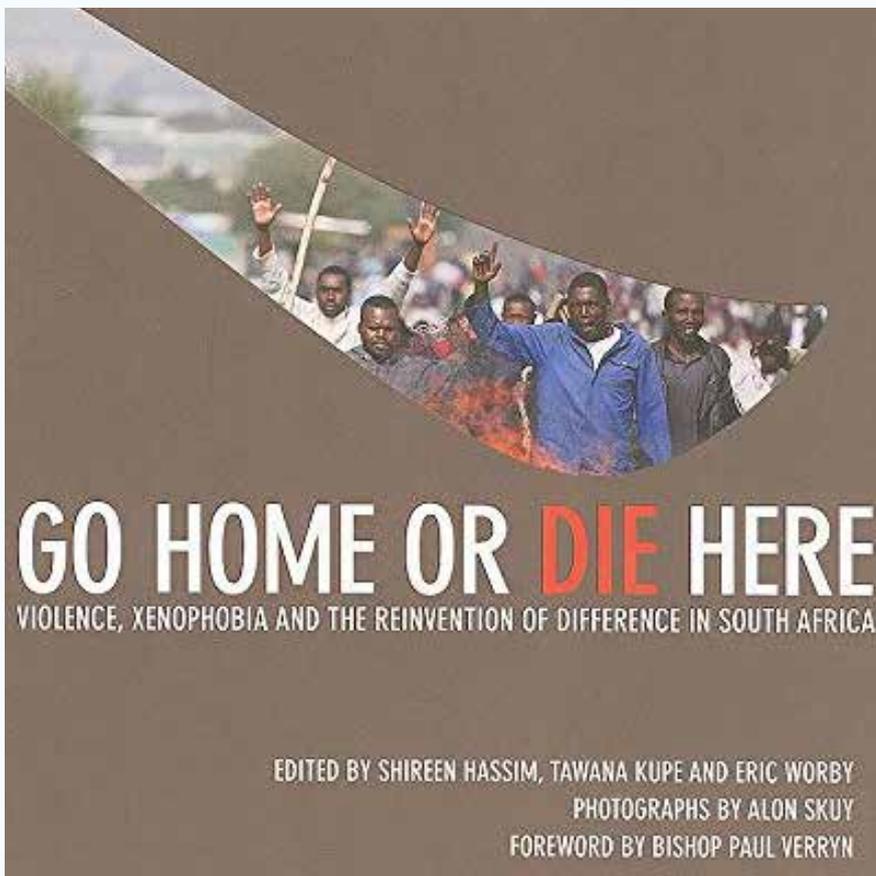
Source :

*Go Home or die here, violence, xenophobia and the reinvention of difference in South Africa*  
Wits University Press, 2008. Ouvrage collectif, non traduit en français

Jacqueline Dérens, ancienne militante anti-apartheid, auteure de *L'année Mandela, Messidor, 1990*  
*Nous avons combattu l'apartheid,*  
*Dulcie September, une voix pour la liberté, 2013,*  
*Non Lieu*

*La Voix des veuves de Marikana,* Clara Magazine, 2015

*Femmes d'Afrique du sud, une histoire de résistance,*  
Non Lieu, 2019



# RÉGRESSIONS SOCIALES ET NOUVEAUX/ANCIENS RACISMES À L'EST

Avant l'instauration du socialisme en Europe orientale, la mixture d'un féodalisme qui n'arrivait pas à mourir avec un capitalisme périphérique qui n'arrivait pas à se développer avait mis en mouvement des populations d'origines ethniques et religieuses différentes qui se sont fait concurrence sur le marché du travail, ce qui a généralisé des tensions inter-ethniques. Des courants nationalistes se sont développés ayant souvent comme objectif la création d'États mono-ethniques. Le sort des populations prolétariées ou lumpenisées nulle part majoritaires comme les juifs ou les Tsiganes était plus précaire encore, d'où l'importance relative de l'antisémitisme par rapport aux autres formes de racisme.



La gauche révolutionnaire allait tenter, après 1917 puis après 1945, de lancer l'Europe orientale vers une politique d'expérimentation sociale devant déboucher sur le communisme. Elle a voulu dépasser les tensions inter-ethniques en généralisant une propagande internationaliste et en enclenchant une dynamique ayant pour axe l'industrialisation, la reconnaissance formelle des différences nationales et une politique de gestion de la main-d'œuvre. Après la création des pays socialistes et des entités nationales en URSS et l'organisation de déplacements de populations après 1945 pour faire coïncider les frontières nationales avec leurs populations ou déporter les populations mal aimées de leurs voisins suite aux politiques de collaboration avec l'occupant nazi, les politiques internationalistes se sont généralisées. A cette époque, les déplacements à l'intérieur d'un État ou au sein du bloc socialiste pour raisons professionnelles, éducatives ou pour le petit commerce individuel, ne mettaient pas les populations en concurrence et ne désorganisaient pas le marché du travail dans la mesure où les politiques étatiques assuraient un salaire égal à l'échelle de l'État. Ainsi, par exemple, un kolkhozien du Tadjikistan pouvait s'envoler vers Moscou en profitant des bas tarifs

subventionnés de la compagnie aérienne d'État pour y vendre ses oranges et revenir immédiatement après dans sa république où ses revenus étaient les mêmes que partout en URSS, il n'avait donc pas vraiment intérêt à « émigrer » en Russie. La dislocation de l'URSS et la création de nouvelles frontières a changé totalement la donne puisque maintenant le même Tadjik vit dans un État-nation indépendant dégradé et, puisque les frontières sont désormais difficiles à franchir, il aura tendance à émigrer dans la Russie où il allait auparavant vendre ses oranges pour y devenir cette fois un travailleur illégal entrant en concurrence avec un habitant russe local. La généralisation du capitalisme a donc contribué à multiplier les frontières et à généraliser les mouvements migratoires, ce qui a provoqué des tensions inter-ethniques d'un degré peu connu auparavant.

Un nouveau problème est venu se rajouter plus récemment. Aux migrations non planifiées de populations auxquelles on était malgré tout habitué, venant d'URSS ou camp socialiste, sont venues s'ajouter des populations peu connues originaires de pays plus lointains d'Asie méridionale ou d'ailleurs et qui abou-tissent en ex-URSS ou en Europe orientale. Ce qui nourrit de nouvelles formes

de tensions alors même qu'en chiffres absolus ces migrations restent marginales en comparaison de celles que l'on rencontre en Europe occidentale, dans le monde arabe, en Afrique ou en Asie. Les gouvernements actuels ne sont souvent pas en état de gérer ces situations car ils ne sont déjà pas en état de maintenir une politique de développement et de maintien des acquis sociaux, situation qui nourrit des fantasmes xénophobes. Ainsi, lorsque la « crise des migrants » a touché l'Europe, les nouveaux membres orientaux de l'UE se sont quasiment tous cabrés pour contrer le « danger d'invasion musulmane » censée être incompatible avec les traditions locales. Réaction qui négligeait le fait que, quelques années auparavant, en Pologne ou dans les pays Baltes, ces pays accueillaient des Tchétchènes sans que cela ne pose vraiment de problème. Mais ces derniers font depuis plusieurs siècles partie du paysage habituel et on a donc « oublié » qu'ils étaient musulmans alors que les Arabes ou les Afghans apparaissent comme de « vrais étrangers » qu'on rejette. ●

Bruno Drweski  
enseignant-chercheur à l'INALCO  
(Institut National des Langues  
et Civilisations Orientales)

# INDE: DE L'HINDUTVA AU SÉPARATISME

## L'indépendance

L'Inde a gagné son indépendance en 1947. Pendant trois décennies, elle a poursuivi une politique de centre-gauche. Ses grands groupes industriels privés se sont taillé la part du lion. Mais ils l'ont fait dans le cadre d'un discours national mis en musique par des couches moyennes intellectuelles urbaines blanchies sous les harnais de la lutte anticolonialiste. Leurs aspirations progressistes, leurs compétences et leur savoir-faire en matière de manipulations des luttes populaires, tout cela a permis aux dirigeants issus de leurs rangs, dont le plus grand fut J. Nehru, de conquérir une sorte d'hégémonie politique et culturelle de longue durée. Elle a permis à l'Inde de fonder les bases de son indépendance nationale, de sa démocratie parlementaire et de sa laïcité (le «*secularisme*») définie comme le fait par l'État de traiter avec une égale bienveillance toutes les religions du pays. Un phénomène remarquable pour un pays de 1,5 milliards d'habitants à très forte majorité hindoue (80 % de la population), mais disposant de multiples minorités religieuses. La plus importante, la minorité musulmane, représente environ 15 % de la population, soit 170 millions de personnes. La minorité chrétienne, avec un peu moins de 2,5 % de la population, compte près de 30 millions de personnes.

## Un tissu d'injustice

Deux grands «*points noirs*» cependant dans ce mode politique de développement. Premièrement, il a été effectué de manière capitaliste. Certes, les grands monopoles industriels privés ont été contrôlés et le secteur public industriel a joué un rôle d'impulsion important; mais au bout du compte, c'est toute une économie sociale qui, dès les premières années de l'indépendance, a emprunté les rails du système capitaliste. Les conséquences globales de ce processus commencent à sauter au visage du pays au milieu des années 1970. À cette date, la paysannerie capitaliste riche occupe déjà les premiers postes politiques dans les régions où l'irrigation a été favorisée. La petite et moyenne entreprise moderne bourgeoise sur les débris du monde artisan qu'elle a concurrencé. Les grands trusts privés.



Une rue à Delhi

accusent le secteur public d'être devenu inutile, coûteux, vieillot. Les intellectuels urbains progressistes perdent leur prestige devant les nouvelles élites montantes issues du monde bancaire et financier de plus en plus lié au système capitaliste international. C'est le moment du retournement du monde, l'URSS s'écroule, l'économie de consommation prend partout le dessus. Alors, en Inde, beaucoup ont les dents longues, jouent des coudes, les «*petits Bernard Tapie*» qui prennent le train en marche pululent par millions même si ceux qui restent sur le quai sont encore plus nombreux. Les femmes sont particulièrement touchées car le système de la dot, qui commençait à être mal vu au milieu des années 1970, revient en force sur le devant de la scène : la femme, par la dot qu'elle doit verser pour se marier, devient un produit qu'on (la famille du mari) épouse pour acheter d'autres produits, qui une moto, qui une voiture, qui une maison, qui des actions, qui un voyage autour monde... C'est au fond une nouvelle morale de la vie qui se développe. L'Inde se met au diapason de la «*mondialisation*».

Le second «*point noir*» qui découle du premier : sur le nouveau tissu d'injustices qui se développe, les tensions s'avivent comme jamais. Entre classes sociales, les écarts se creusent, et la pandémie du Covid les aggrave aujourd'hui. La suite ininterrompue

de faits divers dont la presse indienne se fait l'écho indique une maltraitance des castes les plus basses et des «*tribaux*» par la police, l'administration et la justice. Mais, pour l'heure, c'est entre communautés religieuses que les tensions sont devenues les plus dangereuses.

## Nationalisme hindou

Petit rappel historique. L'Inde est depuis 2014 dirigé par le *Bharatiya Janata Party* (BJP) ou Parti du Peuple Indien. Son leader, le Premier ministre Narendra Modi (né en 1950) a entamé son deuxième mandat en 2019. L'ancêtre du BJP est un petit parti pro-hindou chauvin et réactionnaire, le Jan Sangh, aux positions farouchement anti-musulmanes et anti secteur public. Dans les années 1950, le Jan Sangh fait figure de parti de petits boutiquiers hindous. Il dispose d'une aile militarisée, le RSS, dont Modi fut d'ailleurs un membre très actif. Les nervis du mouvement nationaliste hindou, tout comme ceux de la Ligue musulmane de l'époque, s'illustrèrent dans les massacres atroces des années 1946-47 qui marquèrent la division du sous-continent indien en deux États distincts, l'Inde et le Pakistan. Dans les années 1980, Modi dirige l'État du Gujarat. Il y développe une politique ultra-libérale que sa propagande non-stop fait passer pour un miracle

économique. En 2002, Narendra Modi, par son attitude politique, attise de sanglantes émeutes anti-musulmanes dans la grande ville d'Ahmedabad, mais une enquête de la Cour Suprême ne peut prouver qu'il ait « intentionnellement » autorisé les pogroms.

Ce dirigeant cherche à surmonter les difficultés qu'il rencontre en instrumentalisant systématiquement les divisions entre musulmans et hindous afin de pouvoir rassembler autour de son nom et de son parti une majorité d'électeurs hindous. En 2019, il fait modifier, grâce à sa majorité au Parlement, le statut de relative autonomie qu'avait l'État du Cachemire (le seul État de l'Inde à majorité musulmane), et il y fait déployer l'armée et museler la presse. La même année, il fait amender la loi de 1955 sur la nationalité. Le *Citizenship Amendment Bill* régularise

les réfugiés hindous, sikhs, chrétiens, jains, bouddhistes, parsis, arrivés en Inde avant 2014, ayant fui « pour des raisons religieuses » l'Afghanistan, le Pakistan ou le Bangladesh, s'ils résident en Inde depuis au moins cinq ans. Mais les résidents musulmans sont exclus du dispositif. Ils resteront donc des sans papiers, c'est-à-dire des sans droits. Pour la première fois dans l'histoire de l'Inde, le principe de laïcité est bafoué. Dans le même temps, les livres scolaires sont « révisés », des historiens de renom sont mis au ban de leur université ou ternis aux yeux de leurs lecteurs, au nom d'une réinvention grossière de l'histoire indienne. Des mosquées sont détruites pour laisser place à l'édification de temples hindous soi-disant lieux de naissance de divinités hindoues. Le rôle historique des anciens empires musulmans

du pays est falsifié au nom de l'« *hindutva* » (« *hindouité* »), la nouvelle idéologie du régime. Qu'on se le dise, l'Inde est la nation des hindous. Tout le reste n'est que séparatisme. Des dizaines de millions d'indiennes et d'indiens, de tous milieux, ne sont pas d'accord, protestent, dénoncent quotidiennement l'atmosphère délétère créée par un régime dont le chauvinisme pro-hindou et l'ultra-libéralisme maquillé en nationalisme pourrait un jour avoir de sérieuses répercussions de politique étrangère dans la région. ●

Max-Jean Zins  
Professeur Ad Honorem, Université  
Saint-Jacques de Compostelle,  
Espagne  
Directeur de recherche honoraire,  
CNRS - CERI (Sciences-Po Paris)

## BIRMANIE : LES ROHINGYA DISCRIMINÉS ET APATRIDES DANS LEUR PAYS

**Les opérations de l'armée birmane contre les Rohingya ont entraîné depuis août 2017 la mort de dizaines de milliers de personnes.**

Cette minorité musulmane, de plus d'un million de personnes, qui dispose de sa propre langue, a été victime de véritables pogroms avec assassinats, viols, pillages, villages brûlés. Victimes d'un véritable génocide, plus de 700 000 Rohingya ont dû fuir vers le Bangladesh voisin où la religion musulmane est majoritaire. Deux anciens soldats de l'armée birmane ont reconnu ces crimes en juillet 2020 : « *Nous les abattions*

*en appliquant l'ordre de tuer tout le monde, enfants et adultes* » (Journal « le Monde » du 10 septembre 2020).

Traditionnellement, les Rohingya ont toujours été discriminés. Jugés inassimilables et considérés comme l'ennemi intérieur, ils sont apatrides dans leur propre pays. Les exactions et les migrations forcées se sont intensifiées depuis 2017. Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix 1991, dont le parti est au pouvoir depuis 2015, n'a pas condamné ces exactions. Elle a refusé de reconnaître la réalité des massacres et a même parlé de « *désinformation* » car elle véhicule les mêmes préjugés que la population

bouddhiste. Fin 2016, plusieurs lauréats du prix Nobel ont demandé la cessation des « *crimes contre l'humanité* » anti musulmans en Birmanie et dénoncé la responsabilité d'Aung San Suu Kyi. Sa passivité, pour ne pas dire sa complicité, face aux exactions de l'armée explique-t-elle la faiblesse des réactions sur le plan international ?

A plusieurs reprises en 2017, la MRAP a dénoncé le sort réservé aux Rohingya par le pouvoir birman et s'est prononcé pour un véritable engagement international. Il a demandé au gouvernement français d'intervenir pour faire cesser ces exactions et d'accorder l'asile politique aux Rohingya réfugiés en France.

Quoique insuffisante, la pression internationale a tout de même amené le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) à exiger le rapatriement des réfugiés. Mais le gouvernement birman ne tient pas ses engagements. Il faut reconnaître que l'action politique des Nations unies reste très faible puisqu'elle s'est contentée de documenter les crimes commis en lien avec la Cour Internationale (CPI) qui s'est auto-saisie du dossier. ●



Photo : Foreign and Commonwealth Office, OGL v10, via Wikimedia Commons

JP Le Marec

# EN ISRAËL, LE RACISME EST LOI



Source AFP

C'est le titre du message adressé au MRAP pour son 70<sup>ème</sup> anniversaire en mai 2019 par l'universitaire israélienne, Nurit Peled Elhanan.

Elle y rendait hommage à « *la voix des héros de notre pays, la voix du refus, du dialogue et de la paix( ... ) qui ont choisi de ne pas perdre l'humanité au risque de devenir des parias dans leur propre patrie* ». En même temps, elle y dénonçait « *la voix officielle, répressive, raciste* ». Effectivement, la droite, au pouvoir avec l'extrême-droite, est de plus en plus engagée dans une voie qu'on peut qualifier de raciste et de fasciste. Comme l'a écrit Nurit Peled Elhanan dans son message au MRAP, « *le racisme est encouragé dans tous les domaines sociaux et culturels (...)* ce gouvernement non seulement pratique le fascisme mais de plus il en est fier : il suffit de voir la propagande du ministre de la Justice qui fait usage du mot fascisme comme du nom d'un parfum en disant « *ça sent bon la démocratie* » dans l'éclaboussement d'un nuage sensuel ». De nombreuses lois antidémocratiques et liberticides sont promulguées qui discriminent les citoyens

non juifs. Les Palestiniens notamment sont considérés comme des citoyens de seconde zone, étrangers sur leur propre territoire.

Concernant ce que l'on appelle improprement le conflit israélo-palestinien, il ne s'agit pas d'une guerre entre Arabes et Juifs, ni d'une guerre de religion. C'est une occupation coloniale des territoires palestiniens par l'État d'Israël qui est, de ce fait, un état colonialiste. A ce titre, il est profondément raciste car le racisme fait partie de tous les colonialismes. Comme l'a écrit Albert Memmi en 1997 : « *Le racisme apparaît, non comme un détail plus ou moins accidentel mais comme un élément consubstantiel du colonialisme* » (voir le dossier « *Racisme et Colonialisme* » dans Différences N°312).

Avec l'adoption le 19 juillet 2018 par le Parlement israélien (Knesset) de la « *loi fondamentale* » à valeur constitutionnelle, faisant d'Israël « *L'État-nation du peuple juif* », un nouveau pas est franchi avec l'officialisation des discriminations envers les Israéliens non-juifs. Aucune mention n'y est faite des droits de l'homme, ni des principes d'égalité, ni de la protection des

minorités. Comme l'affirmait Naftali Bennett, chef du Foyer Juif, ultranationaliste, cette loi « *est devenue utile parce que la Cour suprême, dans une série de ses arrêts, les a vidées de leur dimension juive* ». Les droits politiques et nationaux ne sont accordés qu'à la population juive. Par exemple, le droit à l'autodétermination sur la terre d'Israël, y compris dans les territoires palestiniens occupés, est réservé au seul peuple juif. La langue officielle est l'hébreu et la langue arabe perd son statut de langue officielle. **C'est en fait une loi raciste qui institutionnalise et légalise l'apartheid en Israël.** Le rapporteur de la loi, Avi Dichter, député du Likoud, avait reconnu : « *Nous avons fait passer cette loi fondamentale pour empêcher la moindre velléité de transformer l'État d'Israël en une nation de tous ses citoyens* ». Le pouvoir israélien s'est senti assez fort pour faire adopter cette loi car il bénéficie du soutien total de Trump et du silence complice de la communauté internationale. Peu ou pas de réaction de la part des gouvernements occidentaux et des instances internationales ! Par contre, en Israël, cette loi a suscité de fortes oppositions, d'abord à la Knesset puisqu'elle n'a obtenu que 62 voix sur 120 mais aussi dans la rue avec de puissantes manifestations regroupant Juifs et Arabes. Plusieurs dizaines d'intellectuels et d'artistes ont lancé une pétition pour l'abrogation de cette loi « *qui permet expressément la discrimination raciale et religieuse* ». Avec d'autres, le MRAP, qui a dénoncé cette loi fondamentale (voir déclaration du Conseil national du 6 octobre 2018), a demandé d'appliquer la Convention internationale sur l'élimination et la répression des crimes d'apartheid. Les Palestiniens sont les principales victimes du racisme. Les demandeurs d'asile, souvent africains, le subissent également. Quant aux Juifs éthiopiens noirs, qui sont près de 150 000, ils estiment être victimes de politiques discriminatoires. En 2015 puis en juillet 2019, ils sont descendus massivement dans la rue pour dénoncer le racisme et les violences policières. ●

JP Le Marec

# LA QUESTION DU RACISME DANS LES POLITIQUES AFRICAINES DANS LEUR PAYS

A l'heure où nous bouclons ce numéro, les résultats ( officiels ou non, reconnus ou contestés) dans deux pays-clé de l'Afrique de l'Ouest ne sont pas encore connus. Alors que la République de Guinée votait le 18 octobre 2020 et la Côte d'Ivoire était appelée aux urnes le 31 octobre suivant, ces deux scrutins et leurs suites étaient lourds de risques, y compris en termes d'affrontements - à craindre - entre groupes de population. Dans le cas ivoirien, au moins une dizaine de morts étaient à déplorer entre août et la mi-octobre 2020, dans la préparation du scrutin.

Les deux pays avaient en commun, alors que leur population respective était appelée à voter, que leur président sortant – Alpha Condé dans un cas, Alassane Ouattara dans l'autre - était candidat à un troisième mandat alors même que le texte constitutionnel limitait le nombre de mandats présidentiels à deux. Le président Condé fit modifier le texte de la constitution du pays, en mars/avril 2020, alors que son homologue ivoirien Ouattara adopta une interprétation du texte constitutionnel selon laquelle ce dernier, modifié en 2016, ne s'appliquait qu'aux futurs mandats du chef d'Etat, et non aux deux précédents.

Dans les deux cas, le président sortant est perçu, par une fraction de l'opinion publique au moins, comme le représentant d'une partie de la population, définie comme un groupe ethno-linguistique, au détriment d'autres groupes. Cela pointe un problème politique inhérent à la construction politique de toute une série d'États modernes sur le continent africain, tels qu'ils étaient construits après leur indépendance respective : l'État dans sa forme (la plupart du temps) républicaine est censé représenter toute la population habitant son territoire ; mais le pouvoir est perçu comme mis entre les mains des représentants de tel groupe appelé « *ethnie* », qui se distingue en réalité surtout par la langue parlée mais qui est souvent perçu comme une sorte de « *race* ».

Cette situation prolonge souvent celle

existante avant les indépendances, où le colonisateur avait souvent privilégié tel ou tel autre groupe dans l'accès aux postes administratifs. Dans certains cas, le pouvoir post-indépendance avait prolongé cette structure, dans d'autres, il y a eu un renversement des poids respectifs des communautés. Ainsi au Rwanda et au Burundi (anciennes colonies belges), les colonisateurs allemand puis belge avaient construit des prétendues «  *races*  » à partir de castes sociales existant dans la société précoloniale : les Hutu et les Tutsi, ce qui avait fortement ethnicié des rapports en transformant des conflits en «  *affrontements de race*  ». Alors qu'au Burundi, jusque dans les années 1990, le pouvoir est resté entre les mains d'une élite issue de la minorité Tutsi – aujourd'hui, il est exercé par des nationalistes Hutu qui instrumentalisent la haine anti-Tutsi à des fins de maintien aux prébendes -, au Rwanda, des nationalistes Hutu avaient pris le pouvoir à l'indépendance (1962). La «  *racification*  » des relations sociales avait, ici, abouti au pire, à savoir le génocide en 1994, alors que le pays était entré en crise au début des années quatre-vingt-dix.

Dans le cas de la Guinée, où l'influence directe de la France post- ou néocoloniale a

longtemps été moindre que dans les pays voisins, puisque la Guinée (Conakry) avait arraché son indépendance dans le conflit politique et la rupture avec le pouvoir gaullien en 1958, ce sont actuellement les Malinké (habitant l'Est du pays) qui sont perçus comme détenteurs du pouvoir politique. Le président Alpha Condé est issu de leurs rangs. Les Peuls, auxquels appartient le premier opposant Cellou Daleine Diallo, représentent le premier groupe de population (entre 30 et 35 % des habitant-e-s) mais sont perçus par d'autres groupes comme ayant déjà trop de pouvoir économique, à travers leurs commerçants, pour leur donner aussi le pouvoir politique. Le président Condé joue sur cette corde : dans un discours aux accents conflictuels, à la mi-septembre 2020, il avait exhorté les Malinké à ne pas voter pour un autre candidat que lui «  *parce que les Peul voteront comme un seul homme pour Diallo*  », en y ajoutant : «  *Nous sommes comme dans une guerre*  ». C'est ainsi que le spectre de l'affrontement politico-ethnique risque de faire son retour en Afrique. ●

Bernard SCHMID  
Membre du MRAP  
Avocat au barreau de Paris



Rwanda : Memorial du génocide à Kigali

# MARIANNE LEVY : 40 ANS DE MILITANTISME

Marianne Lévy raconte son combat anti-raciste pendant 40 ans avec le MRAP. Elle explique

« J'avais 9 ans en 1940. Une enfance heureuse avec mes 2 sœurs et mon frère, des parents républicains, français de vieille souche alsacienne. Dès 1941 mes parents résistants et juifs sont inquiétés par la police. En 42 ma mère a été arrêtée une journée pour avoir manifesté pour la commémoration de la bataille de Valmy. Mon père recherché partira clandestinement à Lyon. Mes sœurs et moi, pris en charge par le réseau de monseigneur Saliège, allons, cachées, sous un faux nom à Clermont-Ferrand. En janvier 44, mes parents dénoncés à Lyon sont arrêtés par la milice et déportés. Mon père torturé est gazé à son arrivée à Auschwitz, ma mère restera 15 mois au camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau, elle aura la chance de rentrer à la fin de la guerre. Par sécurité, nous sommes transférées dans une petite école libre au Vernet-la Varenne en Haute-Loire. Mon petit frère, 5 ans, enfant caché lui aussi dans une famille en limousin a échappé de peu à l'enfer d'Oradour sur Glane.»

Sa mère très militante a transmis à ses enfants ses valeurs de justice, de paix et d'antiracisme. C'est l'attentat de la rue Copernic en octobre 1980 qui la rapproche du MRAP. La lutte contre le racisme ne peut être que collective pour être efficace.

Voulant agir au plus près pour l'amitié entre les peuples, elle crée avec un étudiant béninois qu'elle avait accueilli comme stagiaire dans sa pharmacie une association « Face à la vie » pour aider les enfants béninois. Beaucoup de manifestations, d'écoutes, d'actions (récemment en 2019 avec le Cercle des voisins elle a tenté d'éviter des expulsions de migrants à l'aéroport de Blagnac).

A 90 ans elle ressent beaucoup de tristesse et de colère devant la banalisation des propos, attitudes et actes racistes. Elle voudrait mettre en garde la jeunesse contre cette montée de l'indifférence, de l'intolérance qui pourrait notre quotidien et assombrit notre avenir. Les générations qui arrivent devraient être plus conscientes du danger et s'engager à



fond pour que l'on puisse vivre dans une société apaisée, ouverte et fraternelle. 40 ans de militantisme, il n'y pas de quoi pavoiser. Ce n'est pas une raison pour baisser les bras ! ●



Il est impossible de citer toutes les occasions où le MRAP et ses comités sont intervenus en justice durant ces derniers mois marqués par une aggravation des discours de haine. Mais pas d'inquiétude. *Différences* revient ici pour vous sur quelques-unes de nos victoires obtenues récemment à l'échelle nationale..

## 10 000 € d'amende pour Éric Zemmour

Le 25 septembre dernier, au tribunal de Paris, le MRAP a fait condamner le polémiste Éric Zemmour pour injure publique raciste et provocation publique à la haine raciste à l'encontre des musulmans et des immigrés suite à ses propos tenus en septembre 2019 lors de la Convention de la droite. Le MRAP, qui avait signalé ces faits et s'était évidemment constitué partie civile, était représenté lors de l'audience par Maître Kaltoum Gachi. Ce chroniqueur raciste, homophobe et sexiste a écopé d'une amende de 10 000 euros. Il doit également publier et diffuser cette décision de justice à ses frais.

## Un élu local RN condamné

Le 30 juin 2020, à Troyes, le tribunal correctionnel a condamné Jean-Patrick Vernet, élu du Rassemblement national à Romilly-sur-Seine (Aube). Il a été reconnu coupable du délit d'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination à carac-

tere raciste, et condamné à une amende de 2 000 euros. Lors d'un Conseil municipal, l'élu s'en était violemment pris à Fethi Cheikh, également conseiller d'opposition, tenant à son encontre des propos ignobles sur ses origines et ses compétences. Le MRAP est partie civile. Le procès en appel se tiendra le 18 novembre 2020, devant la Cour d'appel de Reims.

## Agressions racistes anti-Asiatiques

En mai dernier, trois individus jugés pour une série de vols avec violences commis sur 28 personnes, quasiment toutes des femmes d'origine asiatique, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, à Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, ont été condamnés à des peines allant de 18 mois à 6 ans de prison ferme par le tribunal correctionnel de Créteil. La circonstance aggravante de racisme a fort heureusement été retenue. Le procès en appel s'est tenu à Paris les 23 et 24 septembre 2020, en présence du MRAP. La Cour rendra son délibéré le 12 novembre prochain.

### Cinq ans d'inéligibilité pour Agnès Cerighelli

Autrice d'une série de tweets provoquant à la haine envers les musulmans, Agnès Cerighelli a été condamnée, sur plainte du MRAP, par le Tribunal correctionnel de Versailles le 21 septembre 2020. L'ancienne élue de Saint-Germain-en-Laye a écopé de deux mois de prison avec sursis et une peine de cinq ans d'inéligibilité pour des propos odieux concernant Rachida Dati et Samia Ghali. En outre, elle a été condamnée à deux mois d'emprisonnement avec sursis en raison de publications imputant la responsabilité de la grève RATP de décembre 2019 à ses « *agents arabo-musulmans* ». Cette peine a été assortie d'un stage de citoyenneté.

### Le MRAP fait de nouveau condamner Alain Soral

Le 18 septembre 2020, le tribunal correctionnel de Paris a condamné Alain Soral à trois amendes, avec possibilité de prison en cas de non-paiement. Il a notamment écopé de 80 jours-amendes à 50 euros (4 000 euros) pour provocation à la haine en raison de la religion, pour des propos diffusés dans un magazine et en ligne, dans lesquels l'essayiste d'extrême droite assure subir « *la censure exigée par le pouvoir juif* ». Dans les trois dossiers en cause, le tribunal a en outre condamné Soral à verser un euro symbolique et 1 500 euros au titre des frais de justice aux différentes associations parties civiles, dont le MRAP.

### « A Auchan, c'est plein de niaks »

En octobre 2019, le tribunal correctionnel de Paris a puni Eddy Denis de 3 mois de prison avec sursis, d'un stage de citoyenneté et de 8 000 euros de dommages et intérêts. Cet ex-conseiller municipal de Volx avait déversé sa haine sur un étudiant d'origine vietnamienne, tenant des propos abjects sur Facebook : « *on a même pas le temps de manger du chien, c'est con* » ; « *on s'en branle de ta gueule depuis le début* » ; « *Suis à Auchan, c'est plein de niaks* ». Le procès en appel a eu lieu le 10 septembre 2020. Les peines ont été confirmées le 15 octobre dernier. Dans cette affaire, le MRAP était représenté par Maître Kaltoum Gachi. ●

## « STATISTIQUES ETHNIQUES » OÙ EN EST-ON ?

Les statistiques ethniques reviennent périodiquement sur le devant de la scène. Ainsi dans la présentation de « *L'universalisme en question* », sur France Culture, le 8 octobre 2020, dans la série « *Politique et race en France, un mariage dangereux* », il était affirmé : « *C'est la volonté de préserver une culture universaliste française qui ne reconnaît aucune communauté en République qui amène certains à s'opposer aux « statistiques ethniques* », un outil pour-tant utile pour mesurer les discriminations ». En fait la question n'était abordée qu'au détour d'une phrase, alors qu'une critique caricaturale de « *l'universalisme* » des mouvements tels que le MRAP (nommément cité) occupait une large place.

L'épisode 2020 de cette controverse a été marqué par une série d'articles dans Le Monde, amorcée par Sibeth Ndiaye sous le titre « *Nous payons aujourd'hui l'effacement de l'universalisme républicain* » où figurait la phrase : « *Pourquoi ne*

*pas poser de manière apaisée et constructive le débat autour des statistiques ethniques ?* ». Ont suivi des articles de Hervé Le Bras, le 16 juin (« *Statistiques ethniques : au lieu de combattre le mal, on le renforce* ») de François Héran, le 24 juin (« *Cessons d'opposer les principes républicains à la statistique ethnique* ») et de Catherine Vincent, le 11 septembre (« *Querelle républicaine au-tour des statistiques ethniques* »).

Moins âpre qu'il y a dix ans, ce débat souffre encore des ambiguïtés sur ce que peut recouvrir le terme de « *statistiques ethniques* », entre le danger dénoncé par H. Le Bras qu'il y ait une tendance à « *nommer les races* » et la position nuancée de F. Héran qui promeut l'usage de référents tels ceux utilisés dans l'enquête (INED et INSEE) « *Trajectoires et origines 2* », à savoir les lieux de naissance des parents et grands-parents. Un point sur l'usage effectif actuel en France de telles statistiques, qu'on ferait mieux de nommer

« *d'origine* », peut être trouvé dans deux documents récents de l'INSEE :

<https://blog.insee.fr/statistique-publique-produit-des-statistiques-ethniques/>.

<https://www.insee.fr/fr/information/2108548>.

A F. Héran qui admet la mention de la couleur de peau « *à condition que ce critère ne soit pas une case imposée à l'individu mais un élément perçu ou ressenti* », on peut répondre que ceci n'élimine pas le danger de catégorisation lié au choix de terminologie qui codifie cet « *élément* » lors de son traitement statistique.

Loin de constituer un thème isolé les statistiques ethniques touchent en fait à toutes les problématiques qui interviennent dans notre combat antiraciste : identités, laïcité, héritage colonial... La conscience de cette complexité doit être au centre de la réflexion du MRAP sur ce sujet. ●

Jean-Pierre Raoult

# LE MRAP 66 FÊTE SON QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE !



Environ 70 personnes, adhérent.e.s et sympathisant.es du MRAP, étaient réuni.e.s pour assister à la conférence de Pierre Mairat

Le MRAP 66 est un acteur de la lutte contre le racisme, les discriminations et l'exclusion, présent dans le département des Pyrénées-Orientales depuis 1980. Nous fêtons donc en 2020 les quarante années d'existence du comité local.

Afin de marquer cet événement, nous avons eu le plaisir d'inviter Pierre Mairat le 18 septembre dernier, pour animer une conférence sur la thématique *État des lieux du racisme en France et perspectives de lutte*.

Nous avons choisi un lieu en résonance avec les valeurs du MRAP puisque le Centro Espagnol de Perpignan nous accueillait, bâtiment centenaire dont les locaux furent transformés en résidence-collège, en faveur d'enfants espagnols arrivés en France pour fuir la guerre civile et le fascisme.

Après les interventions de Maryse Martinez, Présidente du MRAP 66, de Françoise Fiter, Vice-présidente du Conseil

Départemental des Pyrénées-Orientales et de Katia Mingo, représentante du Centro Espagnol, Pierre Mairat a pris la parole pour son exposé, que nous résumerons dans les lignes suivantes.

La diffusion des images du congrès fondateur du MRAP en 1949 nous rappelle avec émotion les origines de notre mouvement. Rassemblé.e.s pour fêter les quarante ans du comité local des Pyrénées-Orientales, dans l'enthousiasme des valeurs de fraternité qui nous animent, nous restons cependant amèr.e.s de constater la vivacité du racisme dans notre société.

L'un des premiers combats du MRAP fut d'obtenir le vote d'une loi contre le racisme pour combattre les idéologies racistes qui se déployaient en toute impunité. Ce combat idéologique aboutira en 1972 à la promulgation de la loi dite Pleven, du nom du Garde des Sceaux de l'époque, dont les termes essentiels de ce texte figuraient dès 1959, dans *Droit et Libertés*, sous la plume de Léon Lyon-

Caen, éminent juriste et à cette époque, Président du MRAP. Les principes universalistes qui ont inspiré ce texte n'ont cependant pas permis d'éradiquer, voire même d'endiguer le racisme et ses formes consubstantielles que sont les discriminations. Aujourd'hui, une parole politique décomplexée chez certaines élites reprise à des fins populistes, une chape de plomb qui recouvre certaines parties sombres de l'histoire de notre pays, participent à structurer un racisme institutionnel qui a pour effet notamment d'opposer les individus entre eux. Nous sommes passés d'un combat contre le racisme individuel à un combat contre un racisme structurel et quelquefois difficilement visible. Si la nature du racisme a muté, les forces anti-racistes ont également changé. À côté des associations historiques, apparaissent de nouveaux mouvements qui se rattachent parfois à une communauté ou une identité particulière. Face à ces évolutions, le MRAP réaffirme la nécessité d'inscrire ce combat dans un principe

universaliste, qui rassemble l'ensemble des forces anti-racistes. Il défend non seulement l'absence de hiérarchie des communautés ou des mémoires mais de surcroît, il défend la nécessité impérieuse de partager ces mémoires.

Cependant, au-delà des terrains éducatif et mémoriel, la lutte contre le racisme doit être liée à une véritable volonté macro-politique, qui fait toujours défaut, malgré l'existence d'institutions telles que la DILCRAH, le délégué du Défenseur des droits, la CGET ou encore la CNCNDH par exemple.

Soixante-dix personnes étaient présentes dans l'assemblée et ont ensuite participé à un débat de qualité. Nous tenions d'autant plus à l'organisation de cette conférence prévue initialement en début d'année et reportée en raison de la situation sanitaire, que la ville de Perpignan, dans laquelle le MRAP 66 a son siège social, est tombée aux mains de l'extrême-droite. Nous avons vu avec gravité l'accession de Louis Aliot et de son équipe à la mairie de Perpignan, à qui 53,09 % des électeurs qui se sont déplacés au deuxième tour, ont apporté leur voix, faute d'un candidat porteur de valeurs humanistes et de perspectives. Nous ne sommes aujourd'hui que plus vigilants quant aux discours de haine et actes racistes et discriminatoires, que nous craignons de voir apparaître et nous poursuivons avec vigueur le travail de terrain quotidien.

### Trois missions principales

L'association porte aujourd'hui trois missions principales :

- l'action éducative et de sensibilisation auprès des jeunes, dont l'objectif est de transmettre les valeurs du vivre-ensemble et de la citoyenneté
- l'action juridique en faveur des personnes victimes d'insultes à caractère raciste et de discriminations, en les accompagnant dans une médiation ou dans des démarches juridiques grâce à un partenariat avec un avocat du barreau des Pyrénées-Orientales
- l'action de soutien aux migrants qu'ils soient demandeurs d'asile, déboutés du droit d'asile ou réfugiés, dans des domaines divers (*hébergement, alimentation, scolarité, santé, démarches administratives...*)

L'action éducative est l'un des domaines d'activité que nous développons le plus, avec par exemple, les parcours pédagogiques suivants :

- *Discriminations, hors-jeu !* challenge ludique et sportif de sensibilisation à la lutte contre les discriminations dans le sport, avec les centres sociaux de Perpignan et la Dream Team 66 (Ligue de l'Enseignement)
- *Nous venons tous d'Afrique* : animations, conférence et visite du Musée de la préhistoire de Tautavel, pour sensibiliser à la lutte contre le racisme et promouvoir la diversité culturelle, avec les Petits Débrouillards Occitanie et les CEMEA Occitanie
- *Un artiste, une histoire, des valeurs* : débats à partir de textes et productions d'artistes actuels : *Abd Al Malik, Gaël Faye, JR et Ladj Ly*, avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- *Halte aux préjugés sur les migrants* : temps d'information pour déconstruire les préjugés véhiculés sur les migrants et lutter contre les discriminations dont ils sont la cible

Le MRAP 66 est fortement investi dans l'accompagnement des migrants, en soutien à des familles, des adultes seuls ou des mineurs non accompagnés. Comme beaucoup d'entre vous le savent par expérience, il s'agit d'une mission des plus prenantes. Mais nous sommes heureux d'avoir obtenu, aux côtés d'associations et collectifs locaux, une trentaine de régularisations de personnes déboutées du droit d'asile, par le Préfet en place, ces deux dernières années.

Notre comité fonctionne avec un bureau de six personnes, une coordinatrice salariée et un peu plus de cinquante adhérent.e.s. Comme la majorité des associations, nous faisons face à des difficultés en termes de ressources économiques et de forces bénévoles, ce qui nous amène à repenser nos modes d'action et de financement.

L'établissement de partenariats solides avec des associations, collectifs ou institutions locales, est l'une des réponses possibles à ces contraintes. La formation en est une autre, par exemple le Certificat de Formation à la Gestion Associative, qui permet gratuitement aux bénévoles associatifs d'acquérir des compétences en matière d'organisation et de gouvernance, de financements associatifs, de ressources humaines, de gestion de projet associatif...

La période de confinement nous ayant évidemment contraints à réduire notre activité de terrain, nous en avons profité pour travailler sur de nouveaux outils pédagogiques et supports de communication, dont la présentation est consultable sur notre site [www.mrap66.com](http://www.mrap66.com) et que nous serions heureux de partager avec l'ensemble des comités locaux du MRAP.

En ce quarantième anniversaire, ancré dans l'histoire de notre mouvement et tourné vers l'avenir, le MRAP 66 poursuit sa mobilisation pour défendre toutes celles et ceux qui en ont besoin, et pour transmettre aux jeunes générations les valeurs humanistes indispensables au vivre-ensemble dans notre société. ●



# TARBES, UN COMITÉ DANS LA TRADITION D'ACCUEIL BIGOURDANE

Tarbes, au pied des Pyrénées. De l'autre côté, c'est l'Espagne. D'où vinrent dans l'espoir de trouver refuge en France 500 000 personnes, civils et militaires, en 1939, lors de la *Retirada*.

Et ici, beaucoup de noms le rappellent. Et des descendants de Portugais, il y en a beaucoup aussi. Tout comme des Italiens, des Arméniens, des Maghrébins, des Tchétchènes... La Bigorre est depuis longtemps un lieu d'accueil.

Notre petit comité n'est pas tout jeune et il a dû être « réanimé » à deux reprises. Toutefois, depuis quelques années, il retrouve un peu de vigueur. Aux réunions, le nombre de présents a doublé et nous accueillons de nouveaux adhérents ou des personnes en voie de le devenir. Cela est encourageant. Notre activité reste cependant très modeste et nous aimerions, comme tous sans doute, voir venir vers nous des jeunes.

## Le « mur de la honte » de Séméac

Ces dernières années, à deux reprises, Tarbes a été le lieu d'expressions racistes publiques. En 2017, Séméac, commune de l'agglomération tarbaise, s'est fait sinistrement remarquer avec son « mur de la honte ». Ce mur, dressé par quelques riverains dans une nuit de juillet contre l'arrivée annoncée de 80 migrants, bloquait l'accès à l'ancien Formule 1 devenu PRAHDA « Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile ». Il s'en est suivi, outre la démolition immédiate du mur, une manifestation pour l'accueil et la création de l'association « Citoyenneté et Partage » dans laquelle de nombreux bigourdans, suivant la tradition d'accueil de notre région, se sont investis de différentes manières : aide aux devoirs, cours de français, accompagnements aux RV médicaux, activités sportives, moments festifs, ... et même hébergement dans certains cas. Certains des opposants qui participaient à la construction du mur sont maintenant des membres actifs de l'association.

## Des tags islamophobes

En 2020, Tarbes s'est fait remarquer une nouvelle fois. Le 2 septembre, en effet, jour où débutait le procès de l'attentat contre Charlie, on découvrait des tags islamophobes sur les murs de la mosquée Omar Ibn Al Khattab. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur, sur Twitter, a aussitôt exprimé son « dégoût » et condamné de tels actes, actes que nous dénonçons aussi par un communiqué repris par le MRAP national.

## Participation aux actions collectives

Tarbes est à 30 kilomètres de Lannemezan et de sa prison, celle où est détenu Georges Abdallah. Notre comité participe au collectif 65 pour sa libération. Ce 24 octobre 2020 marquera le début de la 37<sup>ème</sup> année d'emprisonnement de « Georges » avec un rassemblement et une marche de la gare à la prison. Comme d'autres comités, sans doute la plupart, nous participons à différents collectifs, les États Généraux des Migrations par exemple. Des actions sont organisées collectivement comme FestiSol, le festival de la solidarité, la Marche pour la Paix, la journée internationale contre la misère, le festival du Cinéma des Droits de l'homme (FCDH).

## Le travail avec les scolaires

Localement, une de nos priorités est de travailler avec les scolaires. A partir des courts métrages et de l'exposition des éditions Rue du monde, « *La terre est ma couleur* », ou encore avec les superbes expositions du Musée National de l'Immigration, « *Frontières* » et « *BD-Immigration : un siècle d'histoires* », nous avons pu le faire depuis trois ans, en primaire, dans des collèges et lycées - généraux et professionnels.

Nous avons lancé un concours, « *Différents Semblables* », à destination du primaire et du secondaire, invitant les enseignants à travailler dans leur classe et leur proposant notre aide : intervention, prêt d'exposition, de valises de livres... Les productions, écrites ou visuelles, seraient publiées dans la presse et sur le site du MRAP de Tarbes (<https://mrapp-tarbes65.wixsite.com/monsite>). Mais nous avons rencontré deux grands problèmes : d'une part la difficulté à toucher les enseignants car l'Inspecteur d'Académie n'a pas daigné relayer notre action et d'autre part le manque de réactivité des enseignants joints. Et cette année, il y a eu le confinement. Mais nous récidiverons ! ●



# Je soutiens!

Mouvement contre le racisme  
et pour l'amitié entre les peuples



ADHÉSION

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Courriel : .....@.....

Portable : ..... Domicile : .....

Profession : .....

**J'adhère au MRAP**  
Déterminez le montant de votre cotisation annuelle en fonction de vos ressources

Revenus Mensuels	Adhésion simple
< 700 €	<input type="checkbox"/> 20 €
entre 700 et 1200 €	<input type="checkbox"/> 40 €
entre 1200 et 1700 €	<input type="checkbox"/> 60 €
entre 1700 et 2200 €	<input type="checkbox"/> 80 €
entre 2200 et 3000 €	<input type="checkbox"/> 108 €
entre 3000 et 3500 €	<input type="checkbox"/> 128 €

Adhésion de soutien : .....€

Signature :

DONS

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Organisme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Montant du don ..... €

ABONNEMENT

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Organisme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

PERIODE D'ABONNEMENT	TARIF	Choix
Un an « Particuliers & Collectivités »	24,00 €	
Un an « Etranger et DOM-TOM »	35,00 €	



Vous pouvez également effectuer les dons, abonnements et adhésions sur le site du MRAP : [www.mrap.fr](http://www.mrap.fr)

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du **MRAP** 43 Boulevard de Magenta - 75010 Paris



adhésions@mrap.fr



01.53.38.99.86

Déduction fiscale : vous recevrez un reçu, vous pourrez déduire de vos impôts 66 % de votre cotisation/ou de votre don.

# LA MARCHÉ DES SOLIDARITÉS

Samedi 17 octobre, de nombreux groupes de sans-papiers et d'associations de solidarité avec les migrants se sont rassemblés à Paris en une grande manifestation.

Ils se sont mis en marche à partir de nombreuses villes (Marseille, Rennes, Toulouse, Lille, Strasbourg, Montpellier, Bayonne, Grenoble, Le Havre...). Ils exigent :

- la régularisation de tou•te•s les sans-papiers,
- la fermeture des centres de rétention administrative,
- des logements pour tou•te•s

De nombreux comités locaux du MRAP ont apporté leur soutien aux marcheurs et participé aux manifestations. ●



Le passage à Metz



La manifestation parisienne



L'accueil des marcheurs à Lunel Viel

## DERNIÈRE MINUTE : CHILI

Un an après les premières manifestations qui rassemblaient près d'un million de personnes, le peuple chilien, avec 78,4 % de oui à une nouvelle constitution, a mis fin à celle mise en place par Pinochet.

La rédaction du texte sera prise en charge par une Assemblée spécialement élue pour l'occasion.

ARTICLE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO.